LE

RAÏS HAMIDOU

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

Le plus célèbre Corsaire algérien du XIIIe siècle de l'hégire

D'APRÈS DES DOCUMENTS AUTHENTIQUES
Et pour la plupart inédits

PAR

ALBERT DEVOULX

Conservateur des Archives arabes du Service de l'Enregistrement et des Domaines, à Alger,
Membre de la Société Historique Algérienne,
Correspondant de la Société Académique du Var

ALGER
TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN
IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place du Gouvernement

1859

Faites la guerre à ceux qui ne croient pas en Dieu, ni au jour dernier, qui ne regardent point comme défendu ce que Dieu et son apôtre ont défendu, et ceux d'entre les hommes des Ecritures qui ne professent point la vraie religion. Faites-leur la guerre jusqu'à ce qu'ils paient le tribut de leurs propres mains et qu'ils soient soumis.

O croyants! combattez les infidèles qui vous avoisinent; qu'ils vous trouvent toujours sévères à leur égard. Sachez que Dieu est avec ceux qui le craignent.

(*Coran*, chap. IX.)

CHANT

SUR LE RAÏS HAMIDOU

Traduit de l'Arabe

I

Léclair brille, la foudre gronde ; — Pourtant l'azur des cieux n'est terni d'aucun nuage ; — L'air est transparent, l'horizon limpide ; — La brise légère caresse la mer bleue, dont les molles ondulations miroitent au soleil en paillettes étincelantes.

II

Que tes yeux étonnés, voyageur, cessent de chercher le sombre nuage qui laisse échapper le tonnerre.—Ce n'est pas au firmament que tu trouveras ce formidable orage, c'est sur la mer.

III

Vois-tu là-bas ? C'est la frégate du raïs Hamidou ! — Sa majestueuse voilure, qui se gonfle légèrement sous l'effort de la brise, est dorée par le soleil. — Son pavillon et sa flamme flottent noblement dans les airs. Elle fend les flots avec grâce.

IV

De ses flancs redoutables jaillissent les boulets dévastateurs, les obus terribles, la mitraille meurtrière. — La mousqueterie pétille sur ses bastingages et dans sa mâture, et une épaisse fumée lui forme une auréole de gloire !

V

Hamidou resplendit d'orgueil, son cœur est plein d'allégresse ! Il ramène une frégate portugaise et son triomphe est éclatant ! Les mécréants sont vaincus et asservis. Il se rend au palais du Sultan, trainant après lui les esclaves chrétiens et nègres.

VI

Hamidou s'avance vers Tunis : il est le chef de la flotte, et ses canons tonnent. — Le ministre du Bey observe avec sa longue-vue. Il leur dit : Voici les Algériens ! Mais bientôt Hamidou a enlevé la frégate tunisienne et il rentre triomphant, tandis que l'ennemi s'empresse d'aller cacher sa honte !

VII

Fuyez, mécréants, fuyez ! Hamidou parcourt les mers en maître. — Les parages qu'il a sillonnés restent vides d'ennemis. — Fuyez, infidèles ! Que vos navires de guerre se réfugient à la hâte dans leurs ports : ils deviendraient la proie du champion de la guerre sainte !

LE
RAÏS HAMIDOU

I

La partie septentrionale de l'Afrique qui regarde l'Espagne, la France et l'Italie a été pendant plusieurs siècles la patrie d'audacieux pirates. Un des côtés de ce beau bassin qu'entourent tant de peuples civilisés était devenu sans partage le lot de la barbarie, et les barbares avaient su se rendre redoutables aux nombreux navires qui parcourent la Méditerranée.

La Régence d'Alger, placée au centre des provinces barbaresques, avait conquis le pre-

mier rang par le nombre et la hardiesse de ses rapines. Les tributs qu'elle avait réussi à imposer à la plupart des puissances maritimes chrétiennes, ne leur étaient pas toujours une garantie suffisante contre ses corsaires.

Aujourd'hui ces souvenirs sont bien effacés, et les navires qui passent journellement en vue des côtes nord de l'Afrique ne pensent guère aux anxiétés qu'ils auraient éprouvées dans ces parages, un demi-siècle plus tôt.

En effet, la France est intervenue avec sa puissante autorité, et, coupant le mal dans sa racine, elle a planté son drapeau sur les remparts des forbans, et a fondé en Algérie un établissement qui sera l'une de ses plus belles gloires et la base de la civilisation du nord de l'Afrique. Le royaume de Maroc et les Régences de Tunis et de Tripoli, jadis les émules du boulevard de la guerre sainte, comme s'intitulait orgueilleusement Alger, tremblent maintenant devant leur redoutable

voisin, et si les pirates du Rif semblent quelquefois protester contre cette influence, c'est là un signe providentiel qui enseigne aux nations civilisées que les barbares ne se courbent que devant une force irrésistible et continue.

Pour moi, qui suis à même de fouiller dans les souvenirs écrits que nous ont légués les forbans, ces événements sont pleins de fraîcheur. En trouvant dans ces vieilles archives musquées des noms chrétiens estropiés par l'écrivain turc ou arabe qui les a tracés, je me prends à rêver à ces infortunes mystérieuses et à bâtir un roman sur ces existences brusquement asservies par de stupides et fanatiques pillards. Que de larmes répandues, que de désespoirs dont il ne reste d'autre trace que la mention incomplète dont un secrétaire ignorant a émaillé son registre informe ! Qui donc pourrait reconstruire ces drames lugubres dont, après des siècles, il m'est donné de

retrouver de vagues indices ! Je ne me propose pas ce résultat impossible, mais je me suis voué, du moins, à la tâche ingrate d'exhumer les matériaux qui peuvent être de quelque utilité pour l'histoire de cette contrée où la France accomplit noblement une noble mission.

Parmi les documents inédits que j'ai eus à ma disposition, il en est un qui a particulièrement attiré mon attention : c'est un registre ouvert en 1765, pour la tenue des écritures relatives au partage des prises amenées par les corsaires algériens.

Ce registre était confié à un agent du gouvernement, ayant le titre de *Khodjet el R'enaïm*, c'est-à-dire : secrétaire des prises maritimes. Sauf les omissions que la grossièreté des rouages administratifs de la Régence et la mauvaise foi de ses agents autorisent à supposer, ce document officiel, resté inconnu jusqu'à ce jour, permet d'apprécier les ravages

que les pirates ont exercés pendant soixante-cinq ans, et renferme des détails curieux et intéressants à plus d'un titre.

C'est dans ce registre, auquel je donnerai le nom de *Livre des prises maritimes*, que j'ai puisé la plus grande partie des renseignements que je me propose de donner sur le raïs Hamidou.

Si j'ai choisi ce raïs [1] pour en faire l'objet de mes études et le livrer en pâture à la curiosité profane des infidèles, ce n'est pas sans motifs. Il s'est rendu célèbre par de nombreux exploits et a même eu la gloire insigne de ramener triomphalement des navires de guerre. Cette dernière assertion peut paraître hasardée, mais j'espère bien que la suite de ce récit fera entrer la conviction dans tous les esprits.

Mon principal but étant de présenter des faits pris à des sources authentiques et offrant

(1) Capitaine de Marine.

de l'intérêt au point de vue de l'étude de la Marine de l'ancienne Régence d'Alger, je ne puiserai que sobrement dans les détails que la tradition peut avoir transmis relativement aux faits et gestes du plus célèbre capitaine de la flotte algérienne. Les renseignements de cette nature sont, en effet, très sujets à caution, et on ne doit en user qu'avec beaucoup de précaution et sous toutes réserves. Cependant dans un pays où les écrits en général, et les mémoires en particulier, sont si rares, il faut bien, en définitive, se résigner à consulter et à employer la tradition, sous peine de ne jamais rien achever, et, dans cette circonstance, j'en prends d'autant plus volontiers mon parti que les renseignements authentiques que je possède ne constitueraient peut-être pas, à eux seuls, un tout suffisamment complet et surtout suffisamment varié.

II

Il est assez d'usage, en biographie, de tracer un portrait quelconque du héros et de parler longuement de son physique avant d'entreprendre le récit de ses prouesses.

Je regrette que les usages musulmans m'aient enlevé les moyens d'employer le crayon au lieu de la plume : ç'eût été plus court et plus ressemblant. Tout ce que je puis dire de mon raïs, c'est qu'il était de taille moyenne mais bien prise, et qu'il avait le teint blanc, les yeux bleus et le poil blond. Conformément à la mode immémoriale des raïs, il se rasait toute la barbe et ne gardait que les moustaches, auxquelles, par compensation, il donnait toute liberté de croître.

Pour moi, c'est bien ainsi que je me représente invariablement un raïs : une figure rasée, des moustaches assez longues pour pouvoir être nouées derrière la tête, plus une énorme pipe.

J'ajouterai que Hamidou n'était ni turc, ni coulougli [1] il appartenait à cette classe d'arabes fixés dans les villes depuis plus ou moins longtemps, que les indigènes appellent citadins et nous maures. C'était, pour me servir de l'expression pittoresque des Algériens, un *enfant d'Alger*.

Voilà pour le physique.

Quant au moral, il est bien entendu que je n'ai recueilli que des renseignements favorables. Hamidou était hardi, courageux, généreux, beau parleur, élégant dans sa mise, et avenant avec tout le monde, les petits comme les grands, ce qui le faisait généralement

---

(1) COULOUGLI, issu de l'alliance des Turcs avec les femmes indigènes.

aimer. Prompt à la répartie, il était légèrement hâbleur et fanfaron, mais n'en avait-il pas le droit, puisque ses actions ne démentaient jamais ses bravades.

Il résulte de nombreuses et pénibles recherches que j'ai effectuées dans des milliers de documents, et dont la seule énumération ferait fuir tous les lecteurs, que le père de Hamidou s'appelait Ali.

Mais, me dira-t-on, que nous importe ce détail, et pourquoi se donner tant de mal pour un résultat si insignifiant ?

Ayant prévu la question, j'ai préparé la réponse.

III

Les noms patronymiques n'existant pas chez les musulmans, il est d'usage de les remplacer par une filiation plus ou moins compliquée et l'on comprend d'autant mieux l'opportunité et l'importance de cette coutume que les noms propres sont peu variés.

En général, tout nom est donc suivi d'une énonciation d'ancêtres plus ou moins longue, et cet usage est si répandu qu'il était applicable même aux chrétiens qui embrassaient le mahométisme.

Seulement, en pareil cas, une grave difficulté se présentait.

Le converti ne pouvait faire suivre le nou-

veau nom qu'il avait choisi, un nom de bon musulman, de vrai croyant, du nom de mécréant, d'infidèle que portait son père.

Si grande qu'elle paraisse, cette difficulté était cependant tournée d'une manière très ingénieuse.

Tout chrétien converti à l'islamime s'intitulait invariablement fils d'*Abd-Allah*, nom propre dont la signification substantive est *serviteur de Dieu*, et, par suite, *homme*.

Cette combinaison conciliait toutes les exigences.

Puisque je me suis lancé dans cette digression, j'ajouterai que les convertis d'origine chrétienne étaient traités d'une manière plus flatteuse que les juifs convertis, et qu'ils jouissaient de plus grands avantages, non seulement que ces derniers, mais encore que les Arabes et même que les Coulouglis.

D'abord, les chrétiens appartenaient à la secte des *hanafi*, comme les Turcs, ce qui

constituait un grand honneur, puisque les turcs étaient les maîtres, les dominateurs.

Les juifs, eux, faisaient partie de la secte des *maleki*, qui était celle des Arabes, c'est-à-dire de la race conquise, dominée. Traités à l'égal des Arabes, ils ne pouvaient pas figurer sur les contrôles des janissaires et n'étaient aptes à aucun des hauts emplois de la Régence.

Les chrétiens, au contraire, assimilés aux turcs, étaient enrôlés dans cette fameuse milice qui dominait le pays, et pouvaient parvenir aux plus hautes fonctions, même à la dignité suprême de Pacha, ce qui a eu lieu quelquefois.

On le voit, il y avait deux poids et deux mesures pour les convertis, suivant leur origine.

En effet, les Turcs avaient peu d'intérêt à faire des recrues parmi les quelques juifs qui habitaient la Régence, pauvre race déshéritée et abâtardie, que son vivace instinct mercantile pouvait seul mettre à même de se résigner aux affronts et aux avanies dont on l'accablait.

Ils avaient, au contraire, de bonnes acquisitions à faire dans les européens, tant sous le rapport du courage que sous celui de l'instruction.

L'équité me fait cependant un devoir de rappeler que l'un des plus célèbres corsaires algériens de la fin du XII[e] siècle de l'hégire, était un juif converti à l'islamisme, qui poussa l'observation de sa nouvelle religion jusqu'à effectuer le pèlerinage de la Mecque. Ce raïs s'appelait *El Hadj* (1) Mohammed *el Islami*.

Ce dernier mot m'amène à constater qu'au nom de tout juif converti on ajoutait rigoureusement la qualification d'*el Islami*, c'est-à-dire admis à l'islamisme. Souvent même ce surnom lui restait seul, car les néophytes de cette origine n'étant pas nombreux la confusion n'était pas à craindre.

Les esclaves chrétiens convertis au maho-

(1) El Hadj est le titre que prend tout croyant qui a accompli le pèlerinage des lieux saints.

métisme étaient désignés sous le nom de *'oldj*. Lorsqu'ils étaient affranchis par leurs maîtres, ils perdaient presque toujours ce surnom.

Pour en revenir à mon raïs, c'est par suite d'une exception bien rare que le *Registre des Prises* ne fait pas mention du nom de son père.

La célébrité du personnage aura probablement motivé cette grave dérogation aux usages traditionnels.

C'est sans doute très flatteur pour Hamidou, mais il n'en est pas moins vrai que cette célébrité m'a coûté d'énormes recherches, car je tenais essentiellement à donner un père à mon héros, afin de lui épargner les remarques malséantes que n'auraient pas manqué de faire les *roumis* qui sont appelés à lire le récit de ses hauts faits d'armes.

IV

Il est donc acquis à l'histoire que mon raïs s'appelait Hamidou fils d'Ali.

A l'âge de dix ou onze ans, mon héros fut voué à l'état de tailleur par un père tendre et prévoyant qui, prenant, à la façon des pères les plus civilisés du monde, la satisfaction de ses propres désirs pour l'accomplissement de la destinée de son fils, mit le futur raïs en apprentissage.

Mais, de fil en aiguille, le jeune Hamidou fut amené à reconnaître qu'il n'était pas né pour cette vie prosaïque et pacifique, et qu'il se sentait de plus nobles aspirations. S'il faut croire ce qu'en racontent les vieux Algériens, bien des fois notre apprenti s'absenta de l'ate-

lier pour aller recueillir de la bouche de quelque pirate arrivant d'une périlleuse expédition, la relation des dangers affrontés par lui.

Bientôt, enivré par ces récits, et brûlant du désir de marcher sur les traces de ceux que sa jeune et déjà vigoureuse imagination lui représentait comme des héros, ayant déjà au cœur cette violente haine des infidèles qui est la valeur pivotale des guerriers musulmans, cette soif ardente des rapines, qui était le principal mobile des marins algériens, Hamidou jeta résolument aux orties les patrons du tailleur, et s'embarqua comme mousse à bord de l'un des corsaires de sa guerroyante patrie.

En grimpant dans la mâture, il voulait, disait-il, délier ses jambes engourdies par la posture gênante des *khiat*.

Si embellie que puisse paraître cette histoire, faite peut-être après coup, des premières années du raïs, toujours est-il que l'enfant ne s'était pas trompé sur sa vocation, et que

jamais il ne regretta d'avoir renoncé à coudre pour en découdre. Il était réellement brave et hardi et avait de l'intelligence ; aussi fit-il son chemin ; le mousse devint matelot, le matelot officier, l'officier capitaine.

Officier et capitaine sont des mots très sonores, mais j'ajouterai bien vite que, dans ce cas-ci, ils ne représentent pas grand'chose et qu'il ne fállait pas une instruction bien étendue pour obtenir ces titres pompeux.

L'instruction n'a jamais été le fort des Algériens, et l'état-major de leur flotte ne faisait pas une exception à l'ignorance grossière et routinière qui distingue les pays musulmans. Les plus violents et les plus brutaux avaient de l'avancement préférablement à tous autres ; plus on tapait dur, plus on été réputé capable. Le bagage scientifique des raïs n'était donc point lourd, assurément, ni embarrassant le moins du monde. Point ne leur était nécessaire de pâlir sur les livres, et la preuve c'est qu'ils

laissaient dédaigneusement à leurs khodja (secrétaires) l'ennui d'apprendre à lire et à écrire. Pour eux, ils se contentaient de connaître la rose des vents, de savoir faire le point par l'estime, de posséder, en un mot, les quelques notions pratiques et élémentaires qui sont indispensables pour ne pas être réduit à errer à l'aventure dès qu'on a perdu les côtes de vue : rien de plus. D'ailleurs, ils ne s'éloignaient jamais beancoup de la terre et ne sortaient pas de la Méditerranée. Quelques raïs, et Hamidou fut de ce nombre, ont bien osé, il est vrai, faire une pointe hardie dans l'Océan, mais ils se sont bientôt empressés de regagner le détroit et de rentrer dans des parages plus connus et plus faciles à explorer.

Néanmoins, et tout en raillant l'ignorance honteuse des marins algériens, tout en flétrissant les actes de piraterie qu'ils commettaient au mépris du droit des gens et en violation des traités, on ne peut leur refuser une certaine

habileté pratique et une grande aptitude pour la navigation, ni leur contester de la bravoure et de la hardiesse. L'histoire du raïs Hamidou n'est point la seule à en offrir la preuve. Sans ces qualités, comment auraient-ils pu d'ailleurs infester si longtemps la Méditerranée et braver des marines de second rang, quelquefois des nations du premier ordre ?

V

Malgré sa valeur précoce et son génie du métier, ce ne fut point sur un navire d'Alger que le jeune raïs exerça son premier commandement. Le bey d'Oran eut l'honneur et la gloire d'apprécier le premier son mérite, de pressentir l'avenir glorieux qui lui était réservé. Il lui confia d'abord un de ses chebecs, et, pour le récompenser de ses succès, il lui conféra ensuite le commandement en chef de ses forces navales, lesquelles se composaient de deux ou trois chebecs et d'autant de balancelles.

Voici dans quelle circonstance le jeune Hamidou obtint une scène digne de lui.

Un jour qu'une division oranaise, forte de

trois chebecs, et placée sous le commandement de Hamidou, rôdait à la piste des mécréants, elle fit la rencontre désagréable, dans les eaux des Baléares, de deux polacres de guerre génoises.

La partie était inégale ; mais loin de chercher un salut incertain dans la fuite, Hamidou, par des manœuvres habiles et hardies, sut forcer les navires ennemis à s'éloigner sans remporter une victoire que la disproportion des forces aurait dû rendre facile.

Cette affaire fit grand bruit dans l'Ouest, et l'on en parla même à Alger, où abondaient cependant des raïs hardis et entreprenant.

Or, en ce temps-là, régnait à Alger le Pacha Hassan, fils de Hossaïn.

Ce vassal insoumis de la Sublime-Porte, avait, dit-on, quelque peu piraté dans sa jeunesse, et, avant de parvenir à la toute puissance, avait rempli les fonctions d'*oukil el hardj* où ministre de la Marine. Il appréciait

fort les gens de courage et portait toute sa sollicitude sur sa marine.

Il s'empressa donc de mander auprès de lui le jeune raïs dont la réputation se répandait jusque dans capitale.

Jusqu'ici je n'ai donné aucune date, et en cela j'ai forcément subi l'influence des traditions.

Ne demandez pas aux indigènes la date d'un événement, c'est complètement inutile : ils ne la connaissent pas. La question de temps les occupe fort peu. Ils ne savent même pas leur âge et ne datent que rarement leurs écrits. Quand on raconte d'après la tradition, il faut dont renoncer à fixer les époques.

Mais ici l'intervention du pacha me permet de faire une estimation approximative.

Le pacha Hassan, qui a fait contruire la belle maison qu'occupait le Gouverneur Général, la jolie mosquée aujourd'hui démolie pour la construction de la cathédrale, et qui a créé le jardin converti en hôpital militaire (jardin du

Dey), a été élu en 1205 (1790) et est mort en 1212 (1797).

C'était donc de 1790 à 1797 que le jeune Hamidou fut, sur le bruit de son habileté, mandé à Alger par le Dey.

Après de publiques et flatteuses félicitations, le pacha lui confia le commandement d'un beau chebec armé de douze canons et monté par une soixantaine de gredins ne craignant ni Dieu ni diable, et tout disposés à prendre leur bien là où ils le rencontreraient, c'est-à-dire partout.

Le jeune raïs, réalisant l'espoir qu'on avait placé en lui, fit dans ses premiers voyages un nombre de captures très propre à réjouir le cœur des croyants et à remplir leur bourse ; mais un incident des plus malheureux faillit briser à jamais une carrière si glorieuse pour la marine algérienne.

Les diverses phases d'une croisière entreprise contre les ennemis maudits de la religion, l'amenèrent un jour à La Calle, et pendant

cette relâche un violent coup de vent du large se déclara. Le mouillage n'était pas des meilleurs, et le pauvre chebec, assailli par des lames monstrueuses, fatiguait horriblement et donnait de sérieuses inquiétudes.

Hamidou fit mettre toutes ses ancres à la mer et fila ses câbles bout à bout.

Le vent et la mer portaient à terre ; malgré la finesse de sa marche, le chebec n'aurait jamais pu s'élever et gagner le large. Risquer un appareillage et braver une telle bourrasque eût été folie.

Hamidou attendit donc l'événement, et le dénouement ne tarda pas à se produire.

Lorsque le dernier des câbles eut cassé, le malheureux chebec, emporté par l'ouragan, alla se briser sur les rochers du rivage.

Hamidou avait fait ce qu'il était humainement possible de faire pour sauver le navire qui lui avait été confié. Faute de mieux, il avait réussit à conserver au pacha le vaillant équi-

page dont il lui avait donné le commandement.

Néanmoins, le raïs n'était pas trop rassuré sur les suites de cette catastrophe, et le tableau qu'il se traçait de la colère probable du pacha, lui inspirait de très noires réflexions.

Préalablement, il prit donc le chemin des écoliers pour retourner à Alger, et alla faire un tour à Tunis d'abord, puis à Constantine.

Il séjourna quelque temps dans cette dernière ville, de moins en moins pressé d'aller rendre compte de la perte de son navire ; mais bientôt le bey, qui sans doute en avait référé à son gouvernement, lui signifia qu'il avait reçu l'ordre de l'expédier à Alger, sous la conduite de son *bach siar* (chef des courriers).

Or, ce bach siar était un terrible homme, un fin limier auquel il était impossible de donner le change, un aveugle serviteur du pouvoir, incapable de se laisser corrompre ou attendrir.

Hamidou comprit qu'il était prisonnier, et

les précautions prises à son endroit redoublèrent justement ses terreurs.

La petite caravane, composée d'un délégué du bey, du bach siar, de Hamidou et d'un détachement de cavaliers arabes, se mit en marche et arriva en vue d'Alger. Sous les murs de cette ville, Hamidou tenta un suprême effort pour échapper au sort qu'il redoutait ; mais sa tentative fut déjouée par la finesse infernale du bach siar. Le raïs avait conçu le dessein de sauter à bas de son cheval en passant devant le marabout Sidi Abd el Kader, et de courir se réfugier dans cet édifice religieux, qui jouissait, comme tous les autres, du droit d'asile.

Quelques minutes avant d'arriver au marabout protecteur, il souleva tout naturellement sa jambe gauche et la ramena auprès de sa jambe droite. Au lieu d'être à califourchon sur son cheval, il se trouva alors assis sur la selle, à la manière des femmes ; dans cette

position, il lui était facile de sauter lestement à terre et de se réfugier en quelques bonds dans le marabout, sans que les cavaliers pussent lui couper le chemin.

Mais la redoutable voix du farouche bach siar vint immédiatement lui enlever tout espoir.

— Dieu maudisse le diable ! Seigneur Hamidou, lui dit ce terrible surveillant, pourquoi voulez-vous faire arriver malheur à un pauvre homme ? Je suis responsable de vous. Que Dieu maudisse le diable ! Ne craignez rien. Vous êtes musulman et le pacha vous pardonnera.

— Tu te trompes, répondit Hamidou furieux et confus d'avoir été deviné, je suis fatigué et j'ai changé de position pour me délasser, voilà tout. Je suis marin, moi, je n'ai pas l'habitude des longues courses à cheval.

Bon gré mal gré, Hamidou fut donc traîné devant le pacha.

Suivant les règles du cérémonial, le délégué du bey passa le premier, baisa la main du pacha et lui offrit ses hommages et ceux de son maître ; le bach siar remplit ensuite les mêmes devoirs.

Quand son tour fut arrivé, Hamidou s'avança avec aplomb et se baissa pour embrasser la main du pacha.

Mais, le repoussant brusquement, celui-ci lui dit :

— Arrière ! gredin ! Qu'as-tu fait de mon chebec, fils de chien ?

Le courroux royal fit frémir l'assemblée. Hamidou sentait sa tête vaciller sur ses épaules. Pourtant il répondit avec sang-froid :

— Mon Seigneur, c'était le décret de Dieu qu'il pérît, je n'y pouvais rien.

- Mais, misérable, reprit le pacha, qu'allais-tu faire à La Calle ? Ce n'est pas un mouillage. Tu as donc commis une faute, scélérat !

— Mon Seigneur, dit Hamidou, enchanté de

faire une diversion à la colère du pacha, en soulevant une discussion maritime, Dieu est le plus savant ! Votre Altesse est dans l'erreur, La Calle est marquée comme mouillage sur toutes les cartes marines. Mon Seigneur, qui est mon maître en navigation, se rappellera facilement l'ancre qui en est l'indication.

Le pacha persista dans son opinion, mais ses idées avaient pris un tout autre cours. Peut-être cette discussion lui rappelait-elle sa jeunesse et les voyages qu'il faisait lui-même autrefois sur la mer bleue, à la recherche des mécréants. Dans tous les cas, sa marine était son dada, et une fois ce dada enfourché toute autre préoccupation disparaissait.

Par ses ordres, une carte marine fut apportée. Après examen, il fallut bien se rendre à l'évidence et reconnaître que, La Calle étant marquée d'une ancre, Hamidou avait été parfaitement fondé à aller y mouiller.

Le pacha était vaincu, mais cette digression

avait chassé sa mauvaise humeur. Il daigna pardonner à son raïs.

Hamidou retrouvant alors toute sa hâblerie, s'avança avec enthousiasme vers le pacha et s'écria chaleureusement :

— Mon Seigneur, ne regrettez pas votre chebec, je vous apporterai autant de navires qu'il avait de planches et autant de chrétiens qu'il avait de clous !

Cette gasconnade fut récompensée par une gratification rondelette et par le commandement d'un nouveau chebec.

Avec ce navire, Hamidou fit plusieurs croisières fructueuses, dit-on, mais dont les détails ne nous ont été transmis ni par des documents officiels ni par la tradition.

Quoi qu'il en soit, le pacha saisit bientôt une occasion qui s'offrait à lui pour confier à notre raïs un commandement plus digne de l'audace et de l'habileté dont il avait déjà donné bien des preuves.

La corvette du pacha était revenue un beau jour sans pavillon, ce qui indiquait la perte du capitaine. Ce dernier n'était pourtant pas parti pour un monde meilleur, ainsi qu'on aurait pu le croire, mais il avait jugé à propos de déserter pour n'avoir pas à répondre de certains méfaits, et était allé chercher un abri au Maroc. Le pacha désirant récompenser le raïs Hamidou de ses succès, le nomma au commandement de ce navire qui était alors le plus gros de la flotte algérienne.

C'est en 1797 et avec ce navire, que le raïs Hamidou paraît pour la première fois sur le *Livre des prises*, et l'article qui le concerne est ainsi conçu :

« La corvette de Notre Seigneur le pacha, » commandée par le raïs Hamidou, a capturé » un navire génois, ayant un chargement de » potasse. 22 moharrem 1212 (lundi, 17 juil- » let 1797). »

D'après ce registre, le produit brut de la prise fut de 10.000 francs.

Mais, pour apprécier convenablement la portée des pertes éprouvées par le commerce européen, il faut remarquer que les navires capturés étaient réservés à l'État et ne figuraient pas dans le partage. Il faut aussir tenir compte de la dépréciation considérable qu'une vente aux enchères effectuée à Alger dans de semblables conditions, devait faire subir à des marchandises qui y étaient amenées sans aucun à propos pour les besoins de la consommation locale.

Je crois donc que les chiffres accusés sont loin de représenter la véritable valeur des prises effectuées par les corsaires algériens.

Après cet exploit, le premier pour nous qui ait été constaté officiellement, et dont les génois payèrent les frais, mon raïs poursuivit le cours de ses succès, mettant à contributions les napolitains, les espagnols, les por-

tugais, les génois et nombre d'autres peuplades de mécréants.

Je vais donner par ordre chronologique les articles du *Registre des prises* qui le concernent.

« La corvette du raïs Hamidou et le chebec
» de Notre Seigneur, commandé par le raïs
» Tchelbi, ont capturé un navire vénitien
» chargé de drap, un navire génois et deux
» napolitains chargés de blé, lesquels ont été
» vendus à Tunis d'où leur produit a été en-
» voyé à Alger. Est compris dans les présents
» comptes le prix des mécréants trouvés sur
» lesdits navires et dont le nombre était de 28.
» A la date du 15 du mois de djoumada 2e de
» l'année 1212 (mardi, 5 décembre 1797). »

Le produit accusé est de 230.952 francs.

« La corvette du raïs Hamidou et le chebec
» de Notre Seigneur, commandé par le raïs
» Tchelbi, ont capturé deux navires napoli-

» tains, chargés de sel et de harengs, qui
» ont été vendus à Tunis, d'où leur produit
» a été envoyé ici. 5 redjeb 1212 (mercredi
» 3 janvier 1798). »

Le produit accusé est de 6.244 francs 20 centimes.

VI

A cette époque, il y avait eu un changement, de pacha. Hassan, mort, par extraordinaire, de maladie, en rebi 1er 1212 (septembre 1797), avait été remplacé par Mustapha, *kheznadji* ou trésorier de la Régence.

Mustapha est celui d'entre les deys dont les français prononcent le plus souvent le nom. Ce pauvre pacha ne se doutait guère que des conducteurs de corricolos vocifèreraient son nom plusieurs centaines de fois par jour en l'accompagnant des interjections harmonieuses : ohé ! là-bas ! hop !

C'est qu'il ne prévoyait pas que les Français s'empareraient du boulevard de la guerre sainte

et lui feraient, à lui, la gracieuseté de le prendre pour parrain des quartiers environnant la magnifique propriété qu'il a créée hors Bab-Azoun, au-dessus de la fontaine Bleue.

Cette propriété n'est pas la seule qu'ait laissée Mustapha. Ce pacha avait, en effet, l'amour des constructions poussé au plus haut degré. Il a fait bâtir en ville un grand nombre de belles maisons, surtout au quartier de Bab Essouk, aujourd'hui rues de l'État-Major et de l'Intendance. On lui doit aussi, et ces travaux sont plus méritoires, la construction ou la reconstruction du fort des Anglais, du fort Neuf, du fort Bab Azoun et de quelques batteries.

Pendant les événements de la Révolution, les intérêts que nous avions en Afrique furent quelque peu laissés en souffrance.

Des gens qui ne payent pas leurs dettes ne sont pas dignes de considération, et comme les redevances que la Compagnie d'Afrique devait servir à la Régence n'étaient pas régulièrement

acquittées, nous perdîmes beaucoup de terrain dans l'estime de messieurs les forbans.

Enhardi d'ailleurs par le bruit des désordres qui avaient bouleversé la France, Mustapha déclara la guerre à cette nation, le 10 décembre 1798 (1er nivôse an VII), fit faire main basse sur tout ce qui existait dans les comptoirs de la Compagnie d'Afrique, et poussa la hardiesse jusqu'à faire jeter en prison notre consul et nos nationaux.

Notre établissement de La Calle, défendu seulement par une vingtaine de canons et une garnison de deux cents hommes, fut détruit. Quant aux forts du cap Rose, du bastion de France et du cap Roux, nous les avions laissés tomber en ruines pendant les années agitées qui avaient précédé cette rupture.

Nous fûmes, en un mot, traités comme des puissances de second ordre.

Deux bâtiments français furent capturés par les Algériens, un de nos officiers fut molesté



dans la rade de Tunis par un officier algérien. Un navire napolitain fut capturé dans les eaux des îles d'Hyères.

D'ailleurs, en agissant ainsi, Mustapha Pacha ne cédait pas seulement à ses inspirations personnelles, il exécutait des ordres formels et réitérés que lui adressait la Sublime-Porte.

Exaspérée par l'expédition d'Égypte, la Turquie cherchait à nuire aux Français par tous les moyens possibles, et elle comptait particulièrement sur les Régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli pour atteindre ce résultat.

Elle excitait vivement ses vassaux à courir sur les Français et à les maltraiter, et j'en trouve la preuve dans divers documents inédits, notamment dans une lettre adressée en 1798, par le capitan-pacha au dey d'Alger, et dont j'extrais les passages suivants :

« Il sera à votre connaissance que les perfides français ont envahi inopinément la contrée

d'Égypte et qu'un nombre considérable d'adorateurs de Dieu se trouvent sous leur joug par suite de cet acte imprévu de trahison.

» Cet événement vous intéresse, attendu que la Sublime-Porte a l'intention bien formelle de repousser cet acte d'agression, et a donné à sa flotte l'ordre de sortir et de se rendre dans la Méditerranée pour se porter à la rencontre des navires français, et les capturer. Ces faits doivent donc être portés à la connaissance des Régences, car il est du devoir de celles-ci de mettre également leurs navires en mer et de prendre part à la guerre sainte.

» En premier lieu, et avant toute chose, il faut vous saisir du consul français, qui est en résidence dans votre ville, et des gens de sa nation, et les jeter en prison pour leur marquer votre mépris.

» Votre Régence s'est toujours distinguée par son zèle, son courage et sa piété. Vous avez ajouté un nouvel éclat à celui de vos pères par

la gloire de vos armes et votre soumission à la Sublime-Porte.

» Par suite vos navires sont appelés à combattre les ennemis de la foi, fourbes impies, voués à la destruction. Accourez donc à la guerre sainte pour l'amour de Dieu qui accordera la victoire à votre ardeur !

» La flotte de la Sublime-Porte agit de concert avec la flotte anglaise pour bloquer les ennemis impurs, empêcher leurs navires de sortir, les capturer et les brûler, et empêcher également tout navire de pénétrer jusqu'à eux et de leur porter des secours. En sorte qu'un jour les porcs (*sic*) de français, étant cernés dans le Caire et Alexandrie, tomberont dans un affaiblissement complet. Les mécréants, menacés de tous côtés, sont à la veille de leur destruction totale ; leurs iniquités et leurs méfaits seront dévoilés et châtiés !

» Vous êtes renommés par votre zèle, votre ardeur, votre bravoure et votre dévouement :

vous vous empresserez donc de prendre part à la guerre sainte et de vous mesurer avec les navires souillés des Français impies. Courez-leur sus, capturez-les, brûlez-les. Que vos bâtiments prennent immédiatement la mer et s'empressent de combattre. Vos ancêtres se sont illustrés par leurs exploits, imitez-les et efforcez-vous de rendre les éclatants services qui sont attendus de vous. Tel est le désir exprès de notre souverain le *padicha* (grand sultan). »

A supposer que ses intérêts le portassent momentanément à molester les Français, Mustapha devait y être encouragé par de telles nouvelles et mis tout-à-fait l'aise par des ordres aussi formels.

Aussi ne se fit-il faute, tout d'abord, de donner cours à son mécontentement contre les mécréants qui osaient suspendre leurs paiements.

Mais, après cette satisfaction donnée à la rapacité si naturelle aux Algériens, Mustapha

mollit dans l'exécution des ordres frénétiques de la Sublime-Porte.

Sans doute il pensait qu'en définitive son véritable intérêt était de ménager la France, attendu que la Turquie ne viendrait certainement pas le secourir à l'heure des représailles.

Et, avec une nation comme la France, cette heure devait fatalement sonner tôt ou tard.

Donc il fléchit et entra quelque peu en accommodement tacite avec Satan.

On peut apprécier par un seul fait l'étendue de ce relâchement : une partie des approvisionnements de l'expédition d'Égypte fut tirée de la Régence d'Alger.

Impénétrabilité du destin ! Cette fourniture fut l'origine partielle de cette créance du commerce algérien sur la France, qui devait jouer un si grand rôle dans les événements ultérieurs, et amener un jour les Français à Alger.

En transigeant avec sa conscience de croyant,

Mustapha préparait donc l'asservissement de sa patrie !

Il avait perdu de vue cette recommandation du Koran :

« O croyants ! combattez les infidèles qui vous avoisinent ; qu'ils vous trouvent toujours sévères à leur égard. Songez que Dieu est avec ceux qui le craignent. »

Une telle conduite devait exciter et excita en effet l'indignation de la Sublime-Porte, et des reproches sanglants furent adressés par elle à Mustapha Pacha.

Une longue dépêche du capitan-pacha dans les attributions duquel étaient placées les relations de la Turquie avec ses possessions d'outre-mer, met au jour cette indignation et contient de nouvelles exhortations à la guerre sainte.

Cette lettre, datée du 24 février 1801 et adressée au pacha d'Alger, fait partie des documents inédits dont je m'occupe depuis plu-

sieurs années à former un recueil aussi complet que possible.

Je crois intéressant d'en extraire les passages suivants :

« Vous avez connaissance des événements graves et retentissants qui ont eu lieu. Vous savez que les Français maudits se sont emparés par trahison de l'Égypte et que le peuple de Mahomet, victime de la félonie, est courbé sous la tyrannie et le joug de l'oppression.

» Nous vous avons donné avis que la Sublime-Porte se préparait à faire une expédition par terre et par mer, et nous avons invité les trois Régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli à poursuivre les Français, à s'en emparer et à les emprisonner, à courir sur les navires, à les capturer et à les couler. Tels sont les ordres que mon souverain a fait parvenir à ses vassaux et sur l'exécution desquels il a insisté. Il comptait particulièrement, pour leur exécution, sur l'ardeur et le zèle des

Régences à embrasser la défense de la foi, sur leur fidélité et sur leur dévouement sans bornes.

» Il a appris cependant qu'après avoir incarcéré le consul français pendant un mois, vous l'aviez relaxé ; et que, lorsque vos corsaires rencontrent des navires français, ils ne les traitent pas comme les traiteraient des navires de la Sublime-Porte. Vous les épargnez et ils sont à l'abri de vos attaques. Il y a plus, vous réservez vos sévices et vos agressions pour les sujets de la Sublime-Porte, bien que vous soyez vous-mêmes ses vassaux !

» Vous devriez respecter les navires anglais, puisque la Turquie est depuis longtemps en relation d'amitié avec cette nation : bien au contraire vous leur courrez sus et les capturez. D'un autre côté, loin de tourmenter les Français, vous leur laissez le champ libre.

» De plus les Régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli vendent des marchandises à l'en-

nemi au port de *Ben Razi*. En outre, votre Régence vient de conclure un traité de paix avec les Français [1], c'est là un fait certain.

» Tout cela est parvenu aux oreilles de mon padicha.

» Une telle conduite encourt son royal déplaisir et viole les prescriptions de la loi ; elle vous a aliéné la sympathie de mon souverain.

» Sachez que des ordres viennent d'être expédiés dans tous les ports de l'empire, pour l'expulsion de vos agents. Ordre a été également donné en tous lieux de n'accorder aux Régences aucun soldat, de ne leur laisser faire aucun enrôlement, et de capturer tout navire de ces Régences qui se montrerait dans un des ports de la Méditerranée, en jetant en prison son capitaine et son équipage.

» Ces ordres impériaux ont été publiés en

(1) Cette nouvelle était prématurée, car à cette époque les Français et les Algériens n'étaient encore qu'en pourparlers. (Note de l'auteur.)

tous lieux. Il vous est donné connaissance de ces prescriptions illustres et puissantes, afin que vous en fassiez votre profit et que vous rentriez dans le devoir.

» Quant à votre assertion, que vous avez été contraint de traiter avec les Français, c'est une excuse sans fondements et inadmissible : l'aveu de votre envoyé Mustapha Khodja nous a tout fait connaître.

» Tout l'Islam se prépare à combattre les mécréants et à reconquérir l'Égypte. En outre, le gouvernement anglais forme une flotte portant plus de trente mille soldats pour délivrer l'Egypte et prêter assistance à la Sublime-Porte. Tous se préparent à combattre, vous seuls faites exception ; vous violez les prescriptions divines et encourrez le mécontentement de notre souverain. En résumé, vous prêtez assistance aux ennemis et commettez des actes d'hostilité contre la Sublime-Porte et le peuple de Mahomet.

» Nous vous avons expédié des ordres pour vous inviter à vous préparer aux combats et à la guerre sainte, mais nous n'avons reçu aucune réponse. Il paraît que vous considérez comme participation à la guerre sainte de réduire nos sujets en esclavage et de piller leurs richesses. Une telle conduite est réprouvée par notre religion, elle ne saurait être tolérée, et on ne peu souffrir que vous pilliez les navires des négociants qui sont sujets de la Sublime-Porte.

» Serait-ce donc que votre jugement détestable prendrait ces turpitudes pour des actes de guerre sainte !

» Si vous avez réellement l'intention de combattre pour la foi, empressez-vous de venir vers Constantinople. En ces parages les navires français sont nombreux : fondez sur eux et capturez-les.

» Si la guerre sainte n'est pas votre but et que vous ayez en vue de vous procurer du butin, allez vers Alexandrie. Ce port renferme

une quantité innombrable de navires appartenant aux Français ; là, il y en a toujours qui entrent et d'autres qui sortent. Vous pourrez exécuter des coups de main et enlever du butin.

» Mais vos yeux sont fermés et vos protestations mensongères. Vos honteuses actions vous donneront des remords dans ce monde et dans l'autre.

» Faites votre profit de la gravité des circonstances et soumettez-vous à nos ordres.

» Vous m'en donnerez avis par une lettre qui m'apportera l'assurance que le traité de paix conclu avec les Français est annulé et que vous avez commencé les hostilités. Ces faits me seront en outre attestés et confirmés par la déclaration du consul d'Angleterre et du consul de Russie, en résidence dans votre ville. Cela sera soumis au trône de notre souverain et vos actions passées remises et pardonnées, et vous retrouverez tout votre crédit.

» Nous attendrons votre réponse pendant soixante et un jours.

» Votre refus d'obtempérer à ces nobles ordres serait publié dans tous les ports de la Méditerranée, et il ne vous serait plus accordé un seul janissaire ; vos navires seraient capturés dans tous les ports appartenant à l'Islam ; vos agents chassés de partout, enfin la flotte de la Sublime-Porte ne laisserait plus naviguer un seul de vos navires, fût-ce un canot.

» Un navire de Tunis, commandé par le raïs Roumali Mohammed, est retenu et séquestré à Constantinople, et son capitaine est détenu.

» C'est une intention bien arrêté de détruire la Régence, et vous en serez la cause, vous, gouverneurs, car vous êtes les chefs, et les Régences suivent votre impulsion.

» Il est donc urgent que vous réfléchissiez mûrement.

» Les Français veulent détruire l'islamisme.

» Vous avez reçu des renseignements et des ordres.

» Puisse Dieu vous guider. »

Cette rodomontade ne produisit pas sur l'esprit des vassaux du padicha tout l'effet qu'il se croyait en droit d'en attendre; plus tard le général Bonaparte, devenu premier consul, et ayant rétabli la paix entre la France et la Sublime-Porte, entra en négociations avec le dey d'Alger.

Pour prix d'une paix définitive, le pacha osa demander un tribut semblable à celui qu'il exigeait de nations moins considérables que la France, de nations n'ayant pas de marine militaire suffisante pour protéger leur commerce.

Indigné, le premier consul écrivit au dey une lettre dans laquelle il lui rappelait qu'il avait détruit l'empire des Mameluks, lui annonçait l'envoi d'une escadre et d'une armée, et le menaçait de la conquête de toute la côte d'Afrique, si les Français et les Italiens détenus,

si les bâtiments capturés n'étaient rendus sur-le-champ, et si une promesse formelle n'était faite de respecter à l'avenir le pavillon de France et d'Italie.

Les préparatifs d'une expédition maritime se firent, en effet, à Toulon ; mais ils devinrent bientôt inutiles.

Mieux informé sur la véritable situation de la France et sur la puissance qu'elle avait conservée, rendu circonspect par les victoires du général Bonaparte, Mustapha revint à de meilleurs sentiments.

A la date du 7 nivôse, an X (17 décembre 1801), il intervint, entre le citoyen Dubois-Thainville, chargé d'affaires et commissaire-général des relations commerciales de la République Française, revêtu des pleins pouvoirs du premier consul, à l'effet de traiter avec la Régence d'Alger, un traité en dix-neuf articles qui rétablissait les relations amicales de ces deux nations, confirmait les anciens traités de navi-

gation et de commerce, et remettait en vigueur les conventions et stipulations relatives aux concessions d'Afrique, avec restitution des objets confisqués, sauf règlement de comptes pour les redevances arriérées.

D'après les articles VII et VIII de ce traité de paix, les Français ne pouvaient être retenus comme esclaves dans le royaume d'Alger, en quelque circonstance et sous quelque prétexte que ce fût. Les Français saisis sous un pavillon ennemi de la Régence, ne pouvaient être faits esclaves, quand même les bâtiments sur lesquels ils se trouvaient se seraient défendus, à moins que, faisant partie de l'équipage ou embarqués comme soldats, ils ne fussent pris les armes à la main.

En outre, le dey remit tous les prisonniers chrétiens qu'il détenait, les bâtiments napolitains et français qui avaient été pris, prononça une condamnation à mort contre les agents dont nous avions à nous plaindre, et ne leur

accorda la vie que sur la demande de leur grâce présentée par le ministre de France. Il promit pour les pavillons français et italiens un respect égal et absolu.

Je ne crois pas hors de propos de reproduire ici la lettre qu'il écrivit à cette occasion au premier consul [1] :

Lettre de Mustapha Pacha, dey d'Alger, au premier consul, le 13 août 1802.

« Au nom de Dieu seul, de l'homme de Dieu, maître de nous, illustre et magnifique seigneur Mustapha Pacha, dey d'Alger, que Dieu laisse en gloire ;

» A notre ami Bonaparte, premier consul de la République Française, et président de la République Italienne.

(1) Ce document figure dens les pièces justificatives qui accompagnent la remarquable HISTOIRE DE LA CONQUÊTE D'ALGER, de M. Nettement.



» Je vous salue, la paix de Dieu soit avec vous.

» Ci-après, notre ami, je vous avertis que j'ai reçu votre lettre datée du 29 messidor ; je l'ai lue. Elle m'a été remise par le général de votre palais [1] et votre *vékil* (agent) Dubois-Thainville. Je vous réponds article par article.

» 1° Vous vous plaignez du raïs Alitatar ; quoiqu'il soit un de mes *yoldach* (janissaire), je l'ai arrêté pour le faire mourir. Au moment de l'exécution, votre vékil m'a demandé sa grâce en votre nom, et pour vous je l'ai délivré.

» 2° Vous me demandez la polacre napolitaine, prise, dites-vous, sous le canon de la France. Les détails qui vous ont été fournis à cet égard ne sont pas exacts, mais selon votre désir j'ai délivré dix-huit chrétiens formant son équipage, que j'ai remis à votre vékil.

(1) L'adjudant Hullin, officier du palais. (N. de l'A.)

» 3° Vous me demandez un bâtiment napolitain sorti de Corfou avec des expéditions françaises. On n'a trouvé aucun papier français, mais selon vos désirs j'ai donné la liberté à l'équipage, que j'ai remis à votre vékil.

» 4° Vous me demandez la punition du raïs qui a conduit ici deux bâtiments de la République Française ; selon vos désirs je l'ai destitué, mais je vous avertis que mes raïs ne savent pas lire les caractères européens ; ils ne connaissent pas le passeport d'usage, et par ce motif il convient que les bâtiments de guerre de la République Française fassent quelque signal pour être reconnus par nos corsaires.

» 5° Vous me demandez cent cinquante hommes que vous dites être dans mes états : il n'en existe pas un. Dieu a voulu que ces gens se soient perdus et cela m'a fait de la peine.

» 6° Vous dites qu'il y a des hommes qui

me donnent des conseils pour nous brouiller. Notre amitié est solide et ancienne, et tous ceux qui chercheront à nous brouiller n'y réussiront pas.

» 7° Vous me demandez que je sois ami de la République Italienne. Je respecterai son pavillon comme le vôtre, selon vos désirs. Si un autre m'eût fait pareille proposition, je ne l'aurais pas accordée pour un million de piastres.

» 8° Vous n'avez pas voulu me donner les deux cents mille piastres que je vous avais demandées pour me dédommager des pertes que j'ai essuyées pour vous : que vous me les donniez ou non, nous serons toujours bons amis.

» 9° J'ai terminé avec mon ami Dubois-Thainville, votre vékil, toutes les affaires de La Calle, où l'on pourra venir faire la pêche du corail. La Compagnie d'Afrique jouira des mêmes prérogatives dont elle jouissait ancien-

nement, j'ai ordonné au bey de Constantine de lui accorder tout genre de protection.

» 10° Je vous ai satisfait de la manière que vous avez désiré, pour tout ce que vous m'avez demandé, et pour cela vous me satisferez comme je vous ai satisfait.

» 11° En conséquence, je vous prie de donner des ordres pour que les nations nos ennemies ne puissent pas naviguer avec votre pavillon ni avec celui de la République Italienne, pour qu'il n'y ait plus de discussion entre nous, parce que je veux toujours être ami avec vous.

» 12° J'ai ordonné à nos raïs de respecter le pavillon français à la mer. Je punirai le premier qui conduira dans mes ports un bâtiment français.

» Si, à l'avenir, il survient quelque discussion entre nous, écrivez-moi directement, et tout s'arrangera à l'amiable.

» Faites-moi le plaisir de donner des ordres

pour faire payer à Bacri et Busnach ce que leur doit votre gouvernement, puisqu'une partie de cet argent m'appartient, et j'attends d'être satisfait comme me l'a promis, en votre nom, votre consul Dubois-Thainville.

» Je vous salue. Que Dieu vous laisse en gloire.

» Alger, le 13 de la lune de rebi elwel, l'an de l'hégire 1217. »

Tout en pliant devant la supériorité de la France, Mustapha se gardait bien toutefois d'accorder au chrétien plus d'égards qu'un bon croyant ne doit en témoigner à un mécréant.

Pour quiconque est au courant du style diplomatique des musulmans, cette lettre renferme, en effet, un trait des plus significatifs. Un écrit, adressé à un supérieur, doit énoncer en premier lieu le nom du destinataire, puis celui du signataire. La politesse veut qu'on emploie la même formule quand on traite d'égal à égal, et ce n'est que vis-à-vis un infé-

rieur qu'il est permis d'adopter l'ordre inverse.

Mustapha Pacha n'a pas daigné considérer le chef de la France comme son égal et l'a traité en inférieur. Il est vrai que c'était un chrétien et qu'un chrétien est dans un état constant d'infériorité envers tout musulman !

Et pourtant, la réputation de ce chrétien qui avait remarqué que le nord de l'Afrique était d'une grande fertilité et pourrait être avantageusement cultivé par des mains européennes, au lieu de servir de repaire à des pirates, s'était répandue dans la Régence, et il jouissait d'une certaine célébrité.

Hamidou, l'un de ses grands admirateurs, avait coutume de répéter :

« Dieu conserve Bonaparte ! Tant que les nations auront à faire à lui, elles seront battues et ne songeront pas à nous inquiéter ! »

Mustapha Pacha fut assassiné en 1220 (1805), après un règne de huit ans, et remplacé par Ahmed Pacha.

VII

L'avènement de Mustapha Pacha n'apporta aucune modification à la position de Hamidou, et celui-ci conserva le commandement de la corvette qui lui avait été confiée par Hassan Pacha.

C'est avec ce navire que le raïs continue à figurer dans le Registre des prises.

« La frégate du raïs El Hadj Yacoub, la cor-
» vette du raïs Hamidou, la corvette du raïs
» Kara Danezli, le chebec du raïs Mohammed
» ou Ali et la balancelle du raïs Kourd Ourli,
» ont capturé un navire napolitain chargé de
» diverses marchandises. 15 moharrem 1213
» (vendredi, 29 juin 1798). »

Le produit est de 6.768 francs.

« Les navires mentionnés dans l'article pré-
» cédents ont capturé deux navires napolitains
» chargés de blé, de haricots, de tabac, de
» verreries, de planches et autres objets.
» 2 safar 1213 (lundi, 16 juillet 1798). »

Le produit est de 67.470 fr. 60 centimes.

« Les navires ci-dessus mentionnés ont cap-
» turé un navire chargé de blé. 20 safar 1213
» (vendredi, 3 août 1798). »

Le produit est de 1.047 francs 60 centimes.

« La corvette du raïs Hamidou et le chebec
» que commande le raïs Alouach ont capturé
» un navire génois, chargé de drap, de calottes,
» de peaux, de cire et autres objets. 11 rebi
» 1er de l'année 1213 (jeudi, 23 août 1798). »

Le produit est de 30.861 francs.

« La frégate d'El Hadj Yakoub, la polacre
» d'Ahmed Raïs, la polacre de Kara Danezli,
» la corvette du raïs Hamidou, le chebec de
» Hadj Soliman, le chebec du raïs Na'man et
» le chebec du raïs Mustapha ont capturé un

» navire grec chargé de papier, de blé et de » savon. 4 redjeb 1213 (mercredi, 12 décem- » bre 1798). »

Le produit est de 277.755 francs 60 centimes.

A cette époque, la Grèce n'était qu'une province turque. Il peut donc sembler étrange que les Algériens, vassaux eux-mêmes de la Porte, aient osé faire la course aux dépens des sujets de leur souverain.

Le fait est certain cependant, et il est avéré que les Algériens ne se gênaient nullement pour porter la main sur des navires appartenant à des sujets ou à des tributaires de la Turquie ; quant aux nations qui étaient simplement en paix avec le Grand Sultan, il serait oiseux de faire remarquer que les traités ne les mettaient pas toujours à l'abri des avanies des Algériens.

J'ai à ma disposition des dépêches dans lesquelles la Sublime-Porte adressait, à ce sujet, de sévères remontrances au dey d'Alger et aux capitaines de sa marine, les menaçant de

les traiter en ennemis s'ils persistaient dans cette voie.

Ces actes de flagrante insoumission se multiplièrent sous l'administration de Hadj Ali Pacha, et prirent le caractère d'une véritable agression.

La Porte Ottomane, justement indignée de ces procédés, confisqua un fondouk que la Régence d'Alger avait fait bâtir à Smyrne pour servir de caserne de dépôt à ses recrues, retira toute créance aux agents de cette Régence, donna l'ordre à sa flotte de courir sus aux bâtiments algériens et prépara une expédition contre Alger.

Mais, avant la complète exécution de ces ordres et le 11 rebi 2e 1230, El Hadj Ali Pacha fût égorgé dans les bains de ses appartements, remplacé par El Hadj Mohammed, trésorier, qui fut lui-même assassiné dix-sept jours après, et eut pour successeur Omar Pacha

En arrivant au pouvoir, celui-ci s'empressa

d'expédier un envoyé à Constantinople pour fléchir le courroux souverain, et la Sublime-Porte, heureuse peut-être d'accueillir ces protestations de fidélité et de dévouement, pardonna le passé à la condition que l'avenir serait irréprochable.

Mieux encore que les détails qu'on vient de lire, le caractère des relations qui, à cette époque, existait entre la Porte Ottomane et la Régence d'Alger, ressort d'un firman d'une grande importance historique ; voici la traduction de ce document entièrement inédit.

Firman du sultan Mahmoud à Omar, ex-aga des Arabes, et actuellement dey d'Alger d'occident.

« L'objet de ce firman est ce qui suit :

» Les corsaires de la Régence d'Alger capturent les navires de commerce appartenant soit aux sujets de la Sublime-Porte, soit à des

nations qui sont en paix avec elle ; ils réduisent en captivité leurs capitaines et leurs marins et s'emparent de leurs cargaisons. Cependant la Sublime-Porte est responsable de ces navires ; ils sont munis de sauf-conduits et elle est en paix avec eux.

» Les gouvernements d'Europe ne cessent de porter des plaintes contre vous et d'exposer que vous capturez leurs navires.

» L'avertissement que je vous donne a pour but que vous cessiez ces agressions et que vous abandonniez cette voie blâmable.

» Rappelez-vous la défense que j'ai faite de vous laisser recruter des soldats à Smyrne et d'écouter les discours de vos agents dans toute l'étendue de l'Empire.

» Je vous ai adressé des firmans à ce sujet ; de plus, je vous ai envoyé dernièrement un *kopdgi bachi* (ambassadeur) nommé Mohammed, chargé de vous faire des représentations. Mais, pendant son voyage, le dey d'Alger, El Hadj

Ali, est décédé. Ce kopdgi bachi est entré à Alger porteur d'ordres écrits dont il est chargé de surveiller l'exécution.

» Vous, d'abord, vous, prince des princes, et vous, tous, capitaines et chefs de la Régence, soumettez-vous à Dieu et à son prophète, et obéissez aux ordres du Prince des Croyants, le Vicaire de Dieu sur la terre. Que mon firman soit exécuté, que mes ordres ne soient plus enfreints.

» Telle est ma volonté.

» Que d'actes répréhensibles vous sont imputables !

» D'abord, sous le gouvernement de Mustapha, dey d'Alger, puis sous celui d'Ahmed Dey, puis sous son successeur Ali Dey !

» Je ne puis excuser ce qui s'est passé pendant leurs gouvernements ; ils commençaient par cligner les yeux sur les événements, et finissaient par les fermer entièrement.

» Quoiqu'il en soit, il faut immédiatement

relaxer les esclaves et les remettre entre les mains du kopdgi.

» Votre Régence était jadis glorieuse et puissante, elle ne s'écartait pas du droit chemin et était un appui pour nous.

» Rentrez dans la bonne voie, elle vous procurera, comme à vos prédécesseurs, de la gloire et des honneurs.

» Des instances ayant été faites auprès de notre grand vizir, celui-ci a intercédé pour vous au pied du trône de Notre Majesté.

» La Régence d'Alger est un héritage que nous tenons de nos pères et qui a toujours été regardé d'un œil bienveillant. Puisqu'il sollicite notre clémence, nous lui octroyons un pardon entier.

» L'objet du présent firman est donc de reconnaître Omar comme pacha.

» O vous ! prince que je viens de nommer, tout pouvoir vous est donné pour gouverner avec sagesse, modération et justice. Abstenez-

vous, surtout, de suivre les errements de vos prédécesseurs, et n'attaquez pas les navires appartenant à des nations qui sont en paix avec ma Sublime-Porte.

» Ces recommandations s'adressent aussi à tous les capitaines de navires et à tous les chefs.

» A ce prix le passé est oublié, et ma royale satisfaction vous est acquise.

» Tel est l'objet de ce firman qui ne rencontrera qu'obéissance et soumission.

» Premiers jours de ramdan de l'année 1230 (du 7 au 16 août 1815). »

VIII

Continuons nos emprunts au Registre des prises.

« Le raïs Hamidou a capturé un chebec
» napolitain chargé de fèves, et monté par
» neuf mécréants. 5 moharrem 1214 (dimanche,
» 9 juin 1799). »

Le produit est de 4.326 francs 60 centimes.

« La polacre du raïs Hamidou a capturé
» trois navires napolitains chargés de sel, et
» montés par 43 mécréants. 28 rebi 1er de
» l'année 1224 (vendredi, 30 août 1799). »

Le produit est de 25.468 francs 80 centimes.

« Le raïs Hamidou a capturé deux navires
» napolitains chargés de sel, et portant cin-
» quante mécréants. 5 chaban 1214 (jeudi,
» 2 janvier 1800). »

Le produit est de 36.479 fr. 40 centimes.

« La polacre du raïs Ben Zerman, la polacre
» du raïs Hamidou, le chebec du raïs Hassan
» et le brick du raïs Abbas ont capturé un
» navire napolitain, chargé d'huile. 18 djou-
» mada 2e 1215 (jeudi, 6 novembre 1800). »

Le produit est de 33.691 fr. 80 centimes.

La corvette que montait le raïs Hamidou avait trente-six canons en batterie.

Ce fort navire ayant fait des avaries qui exigeaient de longues réparations, Hamidou débarqua et fut placé sur une polacre, avec laquelle il fit les quelques prises qui viennent d'être mentionnées. Mais ce n'était que provisoirement et en attendant mieux.

On lui destinait une belle frégate qu'un charpentier espagnol, nommé Maestro Antonio, construisait à Alger.

Le raïs en prit le commandement dès qu'elle fut achevée.

Cette frégate, armée de 44 canons, était

belle et bonne, fine voilière, excellente à la mer et seulement un peu rouleuse. Ce fut toujours le navire de prédilection du raïs, il ne voulut jamais l'échanger contre aucun autre. C'est aussi avec ce bâtiment qu'il se rendit célèbre par des exploits qui vont bientôt trouver leur place.

Quant à Maestro Antonio, il partit d'Alger comblé de récompenses, après avoir construit la frégate de Hamidou et une autre grande frégate dont le raïs Ali Tatar fut le premier commandant.

C'est sur sa frégate que nous retrouvons le raïs Hamidou dans le Registre des prises.

« La frégate du raïs Hamidou a capturé une
» barque napolitaine chargée d'huile, sur
» laquelle ont été trouvés mille (écus) véni-
» tiens d'or et 31 mécréants. 16 ramdan 1216
» (mercredi, 20 janvier 1802). »

Le produit est de 19.592 fr. 60 centimes.

Mais assez de triomphes vulgaires ! Assez

de succès faciles ! — Fi ! des pacifiques navires de commerce, qui, au premier coup de canon, mettent docilement en panne et se laissent amariner sans mot dire ! Vaincre sans périls n'est pas glorieux, et, depuis qu'il a une frégate sous les pieds, mon raïs brûle de s'illustrer par un coup d'éclat, de montrer aux mécréants maudits qu'il est capable d'autre chose que de molester d'inoffensifs marchands. Il médite de s'emparer d'un navire de guerre et bientôt, le succès couronnant son audace, il ramène à Alger une frégate portugaise de 44 canons.

Or, voici la mention consignée à ce sujet dans le Registre des prises :

« La frégate de notre seigneur le raïs » Hamidou a pris un navire de guerre portu- » gais, armé de quarante-quatre canons, sur » lequel ont été faits prisonniers deux cent » quatre-vingt-deux mécréants. Deux de ces » infidèles ont été donnés au premier matelot » qui était monté à l'abordage et notre sei-

» gneur le Pacha a sanctionné ce don. Un
» autre mécréant a été donné à *Sidi Abderrah-*
» *man* [1], et, après ces donations, il restait
» deux cent soixante-dix-neuf infidèles. Le
» pacha a envoyé le prix de cette capture en
» doublons, et, aussitôt que cette somme est
» arrivée à la Marine, elle a été distribuée à
» l'équipage. 25 moharrem 1217 (vendredi,
» 28 mai 1802). »

Ici il n'y eut pas vente des marchandises capturées, car une frégate ne porte, en fait de marchandises, que des boulets et de la poudre, et ces munitions de guerre étaient acquises à l'État.

Cependant, il eût été de la plus criante et de la plus impolitique injustice qu'une si belle capture fût improductive pour les vainqueurs.

Aussi le pacha, autant pour récompenser

(1) Marabout célèbre dont le tombeau est situé près de la porte de Bab-el-Oued, à Alger.

cette action d'éclat que pour prévenir des murmures bien légitimes, envoya à l'équipage de la frégate du raïs Hamidou, une gratification destinée à être partagée suivant les us et coutumes adoptés pour la liquidation des prises maritimes.

D'après le livre des prises, cette somme fut de 103.590 francs.

Un navire armé de 44 canons et sur lequel il reste encore, après le combat, 282 hommes vivants, est évidemment une frégate, et je n'hésite pas à employer cette qualification, malgré le silence gardé à ce sujet par l'article du Registre des prises.

Cette capture fit grande sensation à Alger, comme de raison, et j'ai pu recueillir quelques renseignements verbaux, transmis par tradition, qui complètent la narration officielle.

Je vais rapporter le récit qui m'a été fait à ce sujet, mais sans en certifier l'exactitude,

car les renseignements de cette nature ne présentent pas de grandes garanties de véracité.

Le raïs Hamidou appareilla et prit le large en même temps que la frégate *El Merikana* (l'Américaine), commandée par le raïs Ahmed Ezzemirli, le même qui plus tard devint trésorier ; mais les deux navires ne tardèrent pas à se séparer, chacun allant de son côté chercher fortune.

Après quelques jours de croisière, le raïs Hamidou fit la rencontre d'une frégate portugaise, et conçut le projet audacieux de s'en emparer.

Pour exécuter son téméraire dessein, il employa la ruse et hissa les couleurs anglaises.

La portugaise accepta sans méfiance cette métamorphose, — ce qui, soit dit en passant, dénotait chez elle soit une grande négligence, soit une faible perspicacité, ou faisait le plus grand éloge de la tenue de la frégate algérienne, — et laissa tranquillement celle-ci

entrer dans ses eaux, croyant sans doute qu'elle avait quelque communication à lui faire.

Quand il ne fut plus possible de garder le moindre doute sur les intentions suspectes de la fausse anglaise, il était trop tard, et la portugaise ne put éviter un abordage des plus inattendus.

Les deux navires étant accrochés l'un à l'autre, les Algériens sautèrent à bord du navire portugais, malgré les filets d'abordage dont il était garni ; ce nombreux équipage, préparé au combat, armé jusqu'aux dents, électrisé par le fanatisme et l'espoir d'une victoire sans précédents dans les fastes algériennes, eut bientôt raison d'une résistance désespérée, mais que la confusion et la surprise privaient d'ensemble et d'organisation.

La victoire resta donc aux croyants, et les infidèles subirent une nouvelle et éclatante défaite.

Le raïs Hamidou prenait possession de sa

magnifique capture, lorsque sa conserve arriva sur le théâtre de l'événement. Le raïs Ahmed, n'ayant pu prendre part au combat, voulut du moins avoir la gloire d'en porter la nouvelle, et il fit immédiatement route pour Alger, forçant de voiles pour devancer le vainqueur et le vaincu.

Bientôt la frégate *Américaine* arriva en vue de la cité guerrière, tirant des deux bords et faisant un tel tapage que toute la ville fut aussitôt en rumeur.

Le *caïd el mersa* (directeur du port) s'empressa d'aller s'enquérir des motifs de cette réjouissance et, dès qu'il connut l'événement, il courut chez le pacha pour lui en rendre compte.

— Qu'est donc ceci ? lui dit ce dernier en le voyant entrer, Ahmed doit ramener une bien belle prise, pour qu'il fasse un tel vacarme.

— Mon Seigneur, répondit le caïd el mersa,

il n'a rien pris, mais il vient annoncer que le raïs Hamidou s'est emparé d'une magnifique frégate portugaise.

— Ha ! ha ! reprit le pacha en daignant sourire, voici une singulière affaire, c'est Hamidou qui se marie, et Ahmed voudrait être le héros de la noce !

Quand, à son tour, Hamidou arriva à Alger, avec sa prise, il fut comblé d'honneurs et reçu avec acclamation. On le pense bien, l'enthousiasme était à son comble dans la bonne ville d'Alger, la bien gardée par le Très-Haut, car oncques messires les pirates n'avaient vu si belle proie tomber en leurs filets.

Mustapha Pacha reçut le vainqueur en audience solennelle, le complimenta publiquement, et lui donna des vêtements et un yatagan d'honneur.

Telle est, à peu près, la version verbale qui m'a été donnée sur cet événement.

Quoiqu'il en soit des détails, le fait est

certain et établi par des documents officiels et authentiques.

La frégate capturée reçut un équipage de croyants et se mit à croiser contre les infidèles, ses anciens maîtres, sous le nom d'*El Portekiza*, la Portugaise. Elle captura un nombre raisonnable de mécréants et son nom figure avec avantage dans plusieurs documents ; mais l'expédition de lord Exmouth, et les flammes anglaises vengèrent le sang portugais.

Les renseignements donnés par la tradition locale elle-même établissent que cette victoire des Algériens n'est dûe qu'à une surprise, et expliquent dès lors comment un navire de cette force, appartenant à une vaillante nation qui a de bons et braves marins, a pu tomber entre de pareilles mains, alors qu'il n'avait affaire qu'à un navire de sa grandeur. C'est là un accident, un malheur, comme toutes les puissances peuvent en rencontrer dans leurs annales.

J'eusse été désireux de rappeler ce que les documents européens ont dû rapporter sur cet événement, mais mes recherches à cet égard ont été infructueuses.

Puisque je suis sur ce chapitre, je dois dire que la frégate portugaise n'est pas le seul navire de guerre que les Algériens aient su prendre. Il ne me semble pas sans intérêt et sans à-propos de citer ici ce qu'on trouve à ce sujet dans le Registre des prises et dans un recueil de notes historiques que j'ai publié en 1852, sous le titre de *Tachrifat*.

« Prisonniers faits le 20 chaban 1188 (mer_
» credi, 26 octobre 1774), sur un chebec de
» guerre espagnol, capturé par Hadj Mehdi :

» Paoli Orti, sergent ; Juan Porti, neveu
» du capitaine et soldat ; Ramon, fils de l'in-
» tendant et soldat ; Vincenti Calla, soldat ;
» Juan Cararol, id. ; Ignacio Solia, id. ; Gars-
» touin Mazana, id. ; Martine Riara, capitaine
» du chebec ; Juan Bourias, écrivain ; Jaomo

» Ramon, matelot ; Josefo Ramon, id. ; Pedro
» Sampira, id. ; Mariano Torre, id. ; Manuel
» Molina, id. ; Domingo Fecas, id. ; Josefo
» Artoziz, id. ; Josefo Dou, id. ; Gamis Yabias
» (choisi par le pacha pour ses appartements
» particuliers) ; Antonio Labro, matelot ; Jo-
» sefo Mariano, id. ; Antonio Barjero. (*Tach-*
» *rifat*, page 89). »

« Prisonniers faits sur une gabarre espa-
» gnole, capturée le 22 redjeb 1190 (vendredi,
» 6 septembre 1776), par Soliman, capitaine
» d'une balancelle, et Indja Mohammed, capi-
» taine d'un chebec :

» Fernando Parira, écrivain en chef ; Josefo
» Garo Akbou, canonnier en chef ; Juliano
» Moussas, canonnier ; Dikoner Nausas, id. ;
» Antonio Gomez, id. ; Silvestre Solia, id. ;
» Antonio Bals, id. ; Miguel Silvalio, id. ; Gars-
» touan Guerrou, id. ; Antonio Piraisa, id. ;
» Antonio Gauver, id. ; Juan Gabella, id. ;
» Jemo Laton, id. ; Pedro Gansalorz, id. ;

» Paolo Lanvardi, id. (*Tachrifat*, page 90). »

« Captures de Hadj Mohammed el Islami, » raïs. État-major d'un navire de guerre napo- » litain, pris le 28 choual 1191 (samedi, » 29 novembre 1777) :

» Don Stéfano Barbec, commandant ; Fran- » cisco Loska, pilote ; Batista Mayoni, officier ; » Gaspari Raïn, officier ; Thomas Navara, » canonnier ; Pascual Gamizo, médecin (ce » médecin a été acheté 1.000 mahboub, par » Salah Bey, le 22 choual 1195) ; 44 soldats, » (*Tachrifat*, page 90). »

« Pedro Salamon, commandant d'une san- » dale (bateau) de guerre, capturée par Hadj » Mohammed el Islami, le 2 choual 1192 » (samedi, 24 octobre 1778). (*Tachrifat*, » page 91). »

« Christofle Wiskiwis, commandant d'un » brick de guerre de 32 canons, capturé par » Ali Raïs, 30 choual 1211 (jeudi, 27 avril » 1797) ; Pedro Tourtouwij, commandant (en

» second) dudit; Dimetri Terkouli, officier;
» Georgy Dzankari, chirurgien en chef; Paolo
» Biancho, officier; Louis Lonkisa, officier;
» Lorenzo Lazerino, maître calfat. (*Tachrifat*,
» page 94). »

« Le chebec de l'État que commande le raïs
» Ben Tabak, a pris un navire de guerre portu-
» gais, sur lequel ont été faits prisonniers
» soixante-dix-neuf mécréants. Le premier des
» combattants qui a touché le navire ennemi,
» lors de l'abordage, a reçu un mécréant
» comme gratification, et le second a reçu du
» numéraire. Un autre mécréant a été donné
» au marabout Sidi Abderrahman. Le produit
» de cette prise est de 29.385 francs, 28 rebi 1er
» 1214 (vendredi, 30 août 1799). (*Registre des*
» *prises*) ».

« Le Hadj Mohammed ben Tabah, comman-
» dant du chebec de l'État, a pris un navire de
» guerre portugais sur lequel ont été faits pri-
» sonniers soixante-six mécréants et qu'il a

» amené dans cette ville, 28 rebi 1er 1214
» (vendredi, 30 août 1799). Le produit de cette
» prise est de 24.677 francs 40 centimes
» (*Registre des prises*). »

Les traditions parlent bien aussi de la prise d'une frégate espagnole qui aurait eu lieu vers le milieu du XIIe siècle de l'hégire, mais ce récit est dénué non seulement de preuves mais encore de vraisemblance. Si, à cette époque, les Algériens s'étaient emparés d'une frégate, ils s'en seraient servis ; or, il est certain qu'ils n'avaient pas un seul bâtiment de cette force. Ce n'est qu'au commencement du XIIIe siècle de l'hégire que les Algériens ont eu des corvettes d'abord, puis des frégates. Cette tradition doit donc être considérée comme une légende fantastique.

Je crois devoir compléter ce que j'ai dit sur l'exploit capital du raïs Hamidou, en donnant, d'après le *Tachrifat*, les noms des personnages marquants faits prisonniers sur la frégate por-

tugaise. Il est presque superflu de faire remarquer que ces noms sont évidemment altérés. Des mots européens qui ont passé par les oreilles et la plume d'un Turc ou d'un Arabe n'ont pu, en effet, qu'être singulièrement estropiés, mais j'espère qu'ils ne sont pas entièrement méconnaissables.

« Captures de Hamidou, 1217 (1803) :

» ... Juaquino Joseph Paradi Dimado, capi-
» taine en second portugais (d'un navire de
» guerre); Domingo Louis Théodore, lieute-
» nant portugais; Manuel Dimatos, lieutenant
» portugais; Boutariann Josefo Vento, prêtre
» portugais; Juaquino Antonio Dakioto, mé-
» decin espagnol; Juan Batista Virara, canon-
» nier en chef portugais; Manuel Louis Virara,
» pilote portugais; Juaquino Josefo Virara,
» pilote portugais; Josefo Juan, officier portu-
» gais; Josefo Dos Sartoa Arpiteho, chirur-
» gien en chef; Josefo Mano, officier; Antonio
» Lastio, officier;..... »

IX

S'il est bon de mêler un peu de gloire à la monotonie des occupations quotidiennes, il est pourtant sage de penser aux nécessités de la vie, et les marchands de boulets offrent en définitive moins de profits que les commerçants ordinaires. Reprenons donc le cours de nos modestes mais lucratifs exploits, et consultons de nouveau le Registre des prises.

« La frégate de notre seigneur le raïs Hami-
» dou a capturé un navire napolitain chargé
» de sel, sur lequel il a été trouvé, en outre,
» 70 mécréants, 1 quintal et 61 livres de
» corail et du numéraire. 15 kada 1218
» (dimanche, 26 février 1804). »

Le produit est de 32.863 fr. 20 centimes.

« La frégate du raïs Hamidou a fait, de

» concert avec cinq bâtiments, la capture d'un
» navire qui a été vendu à Tunis. »

Le produit est de 1.776 francs.

« Hamdan, la frégate du raïs Hamidou, le
» brick du raïs Ben Zeurman, le brick du raïs
» Lamiali, la polacre du raïs Hossaïn, le
» chebec du raïs Ahmed, le chebec du raïs
» Ali Rarnaout, la goëlette du raïs Alouach, et
» la frégate *Américaine*, commandée par le
» raïs Essekandrini, ont amené à Alger
» 65 mécréants. »

Le produit est de 23.034 francs, ce qui donne un prix de 354 francs environ par chrétien.

« La frégate du raïs Hamidou, la frégate du
» raïs Tchelbi, la frégate du raïs Mohammed
» ou Ali, le brick de Kara Youssef, la polacre
» du raïs Mustapha, la polacre de Hossaïn
» Raïs, le chebec du raïs Ali Tatar, le chebec
» du raïs Hamdan et le chebec d'Ouzoun
» Mohammed Raïs ont capturé 32 mécréants

» napolitains et les ont amenés dans cette ville.
» 5 choual 1219 (lundi, 7 janvier 1805). »

Le produit est de 11.340 fr. 60 centimes, soit environ 354 francs par chrétien.

« La frégate du raïs Hamidou et le chebec
» de notre seigneur, commandé par le raïs
» Hamdan, ont capturé une goëlette améri-
» caine chargée de haricots, sur laquelle se
» trouvaient 58 mécréants. Safar 1220 (1805). »

Le produit est de 33.085 fr. 20 centimes.

Cette année fut signalée par un changement de pacha.

A Mustapha, massacré par sa milice, succéda Ahmed Pacha, qui devait avoir le même sort trois ans plus tard.

C'est ce dey qui fit construire, pour avoir sa famille à proximité du palais, la belle maison qu'a occupée depuis le Secrétaire général du Gouvernement. Ce grand bâtiment, qui avait accès par une poterne dans le jardin du palais, fut bâti avec les deniers du trésor sur

l'emplacement de plusieurs immeubles acquis dans ce but.

Ahmed Pacha ne jouit pas longtemps de la demeure qu'il avait fait élever. C'est en 1223 (1808-1809), que cette belle maison fut achevée, et, deux semaines environ après en avoir pris possession, ce dey, que sa cruauté avait rendu odieux, fut assassiné par la milice turque.

L'exécration dont il était l'objet avait acquis une telle intensité que la demeure élevée pour lui fut jugée indigne d'abriter des musulmans. La porte de cette maison fut dont murée, et une ardoise, placée au-dessus de l'issue condamnée, présenta aux yeux des passants cette inscription prophétique : *Maudit sera qui ouvrira cette porte.*

Plus de dix ans après, l'influence du courroux populaire se faisait encore sentir, et nul n'avait osé briser la barrière élevée par l'indignation publique, et franchir le seuil de l'édifice voué à la malédiction. Pendant plus de deux lustres,

aucun bruit ne vint troubler les échos silencieux de la belle maison solitaire et les vils insectes jouirent seuls des splendeurs de ses faïences et de ses marbres.

Mais sous le règne de Hossaïn Pacha, on jugea convenable d'utiliser enfin ce grand édifice. La porte fut démurée au mépris de l'anathème lancé au nom des victimes du cruel pacha, et l'ardoise menaçante disparut.

Personne n'habita pourtant cette maison, et elle fut convertie en entrepôt de cordages, toiles à voiles, couleurs pour navires, et autres objets à l'usage de la marine. Elle conserva cette affectation jusqu'en 1830, époque où elle tomba entre les mains des mécréants, car la sinistre ardoise, expression du courroux public, avait été bon prophète : la malédiction s'abattit sur Hossaïn Pacha, qui avait fait ouvrir la porte honnie, et Dieu permit que sa contrée tombât au pouvoir des infidèles.

L'avènement d'Ahmed Pacha n'apporta au-

cune modification dans la position du raïs Hamidou, et celui-ci continue à figurer dans le Registre des prises.

« Le 28 de hidja de l'année 1220 (mercredi,
» 19 mars 1806), le raïs Hamidou a capturé des
» navires portugais et hambourgeois. »

Le produit est de 119.594 francs 20 centimes.

En 1807, le raïs Hamidou fut envoyé en mission à Smyrne, et ce voyage était un temps d'arrêt très préjudiciable à ses intérêts, mais notre raïs était homme de ressources et savait utiliser ses loisirs, ainsi qu'on peut en juger par les deux articles suivants du Registre des prises :

« Le 28 redjeb 1222 (jeudi, 1er octobre 1807),
» Dieu permit que le raïs Hamidou, faisant
» route pour Smyrne, capturât 10 mécréants
» qui se rendaient à une foire. »

Le produit est de 5.191 francs 20 centimes, soit 519 francs par chrétien.

« Lorsque le raïs Hamidou revenait de

» Smyrne, de conserve avec l'oukil El Hardj
» du palais, Kara Ahmed Bey, montant sa
» polacre, avec laquelle il s'était rendu à Cons-
» tantinople, ils capturèrent, par la grâce de
» Dieu, un navire chargé de figues. 2 chaban
» 1222 (lundi, 5 octobre 1807), 10 chrétiens. »

Le produit est de 2.512 francs 60 centimes.

De retour de son voyage à Smyrne, notre raïs reprit le cours régulier de ses croisières contre les ennemis de la foi, et le Registre des prises me fournit, à ce sujet, les indications suivantes :

« Dieu a envoyé au raïs Hamidou une prise
» portugaise qui a été vendue dans le Maroc.
» 1222 (1807). »

Le produit est de 11.787 francs 60 centimes.

« Le 29 de doulkada 1222 (jeudi, 28 janvier
» 1808), la frégate du raïs Hamidou et le chebec
» de Hamdan Raïs ont capturé un navire
» chargé de potasse. Il y a 5 chrétiens. »

Le produit est de 28.830 francs.

« En chaban 1223 (octobre 1808) le koptan
» Hamidou a capturé deux navires portugais,
» chargés de blé et de charbon, sur lesquels se
» trouvaient 74 mécréants. »

Le produit est de 20.485 francs 20 centimes.

X

A partir de cette époque, et pendant près de deux années, le nom de Hamidou cesse de figurer sur le Registre des prises. Cette lacune demande quelques explications.

Nous avons vu que Hamidou avait été confirmé dans son commandement par Ahmed Pacha ; mais bientôt une nouvelle révolte des janissaires vint encore ensanglanter le palais.

Ce pacha, ombrageux à l'excès et voyant partout des complots contre son autorité, s'était rendu odieux par de nombreuses exécutions, et l'on prétend que plus de neuf cents Turcs payèrent de leur vie le peu de foi qu'il avait en la stabilité de son pouvoir. Un régime aussi sanguinaire ne pouvait être de longue durée, et la milice, se soulevant contre ce cruel des-

potisme, assassina Ahmed Pacha et le mit en lambeaux.

Au sujet de cette exécution j'ai recueilli de la bouche d'un honorable indigène de cette ville un récit qui m'a paru renfermer des détails curieux.

« Quoique je fusse bien jeune à cette époque, m'a dit le narrateur, les événements dont j'ai été témoin ont laissé des traces indélébiles dans ma mémoire.

» Je fréquentais alors une école sise vis-à-vis les bains de la Djenina, au quartier de Chemaïn, et dont l'emplacement se trouve aujourd'hui dans la rue Djenina.

» Un jour, nous entendîmes une sourde rumeur, puis de violentes clameurs éclatèrent, et, enfin, de toutes parts, la fusillade retentit.

» Le palais était assiégé, les janissaires l'entouraient, envoyant des balles à toutes les issues. Mais portes et fenêtres étaient

barricadées, et la foule, altérée de sang, hurlait de rage de ne pouvoir atteindre sa proie.

» Aux premiers coups de fusil, notre professeur, tremblant d'effroi, nous avait donné congé, et chacun de nous se préparait à regagner son logis comme il le pourrait. Mais un incident sanglant nous cloua dans notre école avant que nous eussions eu le temps de déguerpir, et nous força d'assister au dénouement dramatique de cette révolte.

» Près de notre école, dans une ruelle qui longeait les dépendances du palais, habitait un soldat turc, ami de mon père, et ayant nom Ahmed Allayali.

» Dès le commencement de l'attaque, j'avais vu ce Turc charger avec soin son fusil sur le seuil de sa porte, puis se mettre en garde comme un homme qui chasse à l'affût. Il avait les yeux braqués sur le mur des dépendances du palais et espérait sans doute que l'une des

fenêtres finirait bien par lui donner une belle occasion de placer son coup de fusil.

» Tout à coup, un homme éperdu et haletant se présente au haut du mur, sur la terrasse, et se ramasse pour prendre son élan et franchir l'étroite ruelle.

» Sans se laisser déconcerter par cette subite apparition, mon Turc ajuste flegmatiquement le promeneur aérien et lâche son coup.

» L'homme est atteint, car il dégringole d'abord sur l'un des rondins qui traversaient la ruelle, où il reste un moment plié en deux, puis sur le pavé, où le bruit de sa chute résonne lourdement.

» Le Turc se précipite vers lui et jette un cri de joie.

» Le coup de fusil était beau en effet : le pacha gisait dans la ruelle, près de nous qui étions pleins d'épouvante.

» La foule des janissaires accourut bientôt aux cris d'Ahmed Allayali, puis se ruant avec

frénésie sur le corps, ils le mirent en pièces et en emportèrent triomphalement les débris.

» Cette scène, où un homme avait été dépecé comme un animal, nous glaça d'horreur. Ahmed Pacha avait beaucoup d'embonpoint, et sa chair blanche présenta, quand elle fut coupée, des couches de graisse dont l'aspect a fait une impression ineffaçable sur ma jeune imagination.

» Aussitôt que la foule se fut écoulée, emportant, avec des hurlements effroyables, ces lambeaux humains, nous détalâmes au plus vite ; les portes du quartier avaient été fermées, mais je n'étais pas tellement gros que je ne pusse me glisser entre l'une d'elles et le sol, et j'arrivai enfin, sain et sauf, au logis paternel. »

Par suite du rôle important qu'il avait joué dans cette révolution, Ahmed Allayali devint un personnage considérable ; mais il offusquait par cela même le pacha Aly, et celui-ci eut hâte de s'en débarrasser. Sous prétexte de le

récompenser, mais en réalité pour l'éloigner de ses amis, ce pacha lui confia le commandement d'une colonne expéditionnaire. Lorsque cette division arriva sous les murs de Miliana, des ordres donnés secrètement par le pacha, reçurent leur exécution, et Ahmed Allayali fut étranglé, en punition de ce qu'il portait ombrage au nouveau dépositaire de l'autorité.

D'ailleurs les janissaires n'avaient pas gagné beaucoup au change : le nouveau pacha ne valait guère mieux que le précédent. Aussi, quatre mois après son élection, subit-il le même sort que son prédécesseur.

L'un des premiers actes du nouveau dey, fut d'exiler Hamidou dont la célébrité l'offusquait sans doute, bien qu'il n'eût pas à le redouter comme compétiteur au pouvoir, puisque le raïs n'était pas turc.

Hamidou fut donc envoyé en exil à Beyrout ; mais le Hadj Ali Pacha, trésorier de la Régence, arrivé au pouvoir le 24 moharrem 1224

(samedi, 11 mars 1809), s'empressa de rappeler auprès de lui le célèbre raïs dont les exploits avaient donné un éclat incomparable à la marine algérienne.

XI

De retour à Alger, Hamidou reprit le commandement de sa frégate et le pacha lui confia une division de quatre navires, en l'autorisant à aller en croisière dans l'Océan.

Hamidou appareilla et prit la mer avec sa division, laquelle était ainsi composée :

Une frégate de 44 canons, montée par le raïs Hamidou ;

Une frégate de 44 canons, commandée par le raïs Ali Rarnaout ;

La frégate *Portugaise*, portant 44 canons, et commandée par le raïs Ahmed Zmirli ;

Un brick de 20 canons, commandé par le raïs Mustapha le Maltais.

Arrivé au détroit de Gibraltar, Hamidou profita de la nuit et d'une bonne brise d'Est

pour le franchir sans être remarqué par des yeux indiscrets.

Dans cette mer, où les horizons sont plus vastes que dans la Méditerranée, et où elle devait se trouver assez mal à l'aise, la division algérienne fit bonne contenance, et captura trois navires portugais dont le dernier était un magnifique brick venant de la Havane avec un chargement de tabac, et qui, plus tard, fut transformé en corsaire algérien.

Après ces exploits, Hamidou trouva que la bravade était suffisamment prolongée, et il se prépara à repasser le détroit, content d'avoir navigué quelques jours dans l'Océan et satisfait du résultat de cette croisière.

Il avait expédié à Alger deux de ses prises, la troisième était restée près de lui.

La division algérienne se présenta à l'embouchure du détroit au point du jour, avec une petite brise du nord.

Après avoir embouqué, elle signala aux

lueurs du jour naissant, une forte voilure à petite distance, au vent, et, plus loin, deux ou trois autres gros navires.

Ici, j'éprouve le besoin de déclarer bien vite que tout ce qu'on va lire m'a été raconté par des indigènes, et que je n'ai trouvé aucun document relatif à cet épisode. On croira donc de ce récit ce qu'on voudra.

Examen fait, il fut reconnu que les navires algériens avaient devant eux, leur barrant le passage, un vaisseau portugais et trois frégates de la même nation.

Hamidou prenant promptement et résolument son parti, donna ses ordres au porte-voix, car les signaux étaient chose inconnue dans la flotte de la foi. Les trois frégates algériennes resserrèrent leur ligne de marche, et, toutes voiles en haut, elles s'avancèrent hardiment vers le vaisseau ennemi, beaupré sur poupe.

En indiquant cette manœuvre, Hamidou avait ajouté :

« Si le vaisseau attaque, abordons-le tous à « la fois ».

Quant à la prise, elle filait sournoisement vers Gibraltar.

Mais, lorsque les frégates furent sur le point de croiser le vaisseau, celui-ci vira et prit un autre bord.

Alors, Hamidou fut sublime de bravade.

Il fit mettre en panne.

Un agent, ou plutôt un espion, que la Régence avait à Gibraltar, raconta plus tard, que la foule nombreuse qui assistait de loin à ce spectacle naval éclata en applaudissements à cette héroïque manœuvre.

Puis, lorsqu'il eut suffisamment constaté qu'il ne fuyait pas, le raïs fit remettre en route, toujours beaupré sur poupe.

La brise était faible, et la journée se passa, de part et d'autre, en manœuvres qui eurent pour résultat de faire gagner du chemin à la flotte algérienne.

A la faveur de la nuit et d'une brise plus fraîche, celle-ci s'éloigna complètement de ses adversaires, et bientôt regagna Alger, où le récit de son expédition fit grand bruit.

XII

Hamidou ne tarda pas à rendre de nouveaux services à l'occasion d'une guerre qui éclata entre la Régence d'Alger et celle de Tunis.

Voici ce que je trouve à ce sujet dans le Registre des Prises :

« Le 11 ramdan 1225 (10 octobre 1810), le
» raïs Hamidou a capturé des marchandises
» tunisiennes, d'une valeur de 91.385 francs
» 40 centimes. »

« En djoumada 1er de l'année 1226 (du 24
» mai au 22 juin 1811), six navires de guerre
» commandés par le raïs Hamidou, etc., ont
» capturé sur un navire anglais des marchan-
» dises tunisiennes ayant une valeur de 53.874
» francs 60 centimes. »

Cette année-là Hamidou s'illustra par la

prise d'une nouvelle frégate, mais sa gloire fut moins grande, cette fois, car le navire capturé appartenait à la marine de Tunis, et on sait que les Algériens se considéraient comme étant supérieurs aux Tunisiens et les traitaient avec un certain mépris.

Cependant le combat fut rude et dura six heures, d'après la relation suivante que j'emprunte au *Tachrifat* :

« Le 28 rebi 2e de l'année 1226 (mercredi,
» 22 mai 1811), le raïs Hamidou a capturé,
» avec sa frégate, une frégate tunisienne et l'a
» amenée à Alger, après un combat brillant.
» La flotte algérienne se composait de 6 navi-
» res de guerre et de 4 canonnières ; et la flotte
» tunisienne de 12 navires de guerre. Mais
» l'action a eu lieu seulement entre la frégate
» du raïs Hamidou et la frégate tunisienne
» dont il est question. L'engagement a duré
» six heures et n'a cessé que bien après le cou-
» cher du soleil. Notre frégate a eu 41 hommes

» de tués et la frégate tunisienne 230. Que » Dieu ait pitié d'eux et de nous, car nous » sommes tous musulmans, et qu'il favorise » notre avenir ! Amen ! »

Il paraît, d'après des renseignements verbaux, que le commandant de la division tunisienne se trouvait sur la frégate vaincue, et que cet engagement fut le résultat d'un défi, d'un combat singulier qui avait pour témoins les deux escadres. Ceci prouve une fois de plus que les deux Régences ne vivaient pas en parfaite harmonie. Elles avaient en effet de fréquentes discussions ; mais ce sujet trouvera sa place ailleurs.

Après la défaite de son chef, l'escadre tunisienne, poursuivie par la flotte algérienne, prit la fuite et rentra honteusement à Tunis, où les capitaines furent destitués et accablés d'injures.

Quant à l'escadre algérienne, sa rentrée fut comblée d'honneurs, et donna lieu à des réjouissances publiques. Pour la seconde fois, Hamidou ramenait une frégate vaincue ! Le héros algérien

reçut donc une ovation populaire ; le Pacha le complimenta en audience publique, et, pour témoigner sa satisfaction, il daigna orner le turban du raïs victorieux, d'une rose que tenait sa royale main.

La frégate tunisienne fut gardée par les Algériens et l'on retrouve son nom dans plusieurs documents.

Après avoir rappelé ce brillant fait d'armes du raïs Hamidou, je reviens, pour la dernière fois, au Registre des prises.

« Le 15 djoumada 2e 1227 (lundi, 6 juillet » 1812), huit navires de guerre ont pris un » bâtiment appartenant aux grecs mécréants, » savoir : le raïs Hamidou, commandant une » frégate ; le raïs Ali Tatar, commandant la » grande frégate ; le raïs Ahmed Ezzemirli, » commandant la frégate portugaise ; le raïs » Mohammed el Harrar, commandant la frégate » tunisienne (1) ; le raïs Lamiali Ahmed mon-

(1) C'est celle dont la prise vient d'être racontée.

» tant une corvette ; le raïs El Hadj Ahmed,
» le forgeron, montant la corvette *Merzouk*
» (l'heureuse) ; le raïs Kara Ibrahim, montant
» le brick portugais, et le raïs Salah, montant le
» brick neuf. Ces navires ont également pris
» quatre bâtiments grecs chargés de blé, de
» vin, d'eau-de-vie et de raisins secs. »

Le produit est de 742.990 francs 20 centimes.

« Onze navires de guerre, six bateaux canon-
» niers et une goëlette, tous associés pour le
» partage des bénéfices, ont capturé une barque
» sicilienne montée par quatre mécréants, et
» un brick américain chargés de divers objets.
» 25 ramdan 1227 (3 octobre 1812). Les capi-
» taines de ces navires sont : le raïs Hami-
» dou, etc. »

Le produit est de 43.176 francs 60 centimes.

« En 1229 (1814), huit navires de guerre,
» associés pour le partage des bénéfices, ont
» capturé un brick sicilien, chargé de poterie
» et de fer, et un brick grec chargé de blé. Les

» capitaines de ces navires sont : Hamidou,
» koptan, etc. »

Le produit est de 254.968 francs 20 centimes.

« Le 20 safar 1229 (vendredi, 11 février 1814),
» six navires de guerre se sont mis en croisière
» à la recherche des navires suédois et danois,
» et ont fait les prises suivantes : un brick
» suédois, un brick hollandais, chargé de sel ;
» un brick chargé de sel et d'étoffes ; un brick
» chargé de sel ; un bâtiment suédois, chargé
» de cochenille, de café et de sucre ; un bâti-
» ment danois, chargé de sucre ; un danois,
» chargé de morue ; et deux suédois, chargés
» de bois. Les capitaines de ces navires sont :
» le raïs Hamidou, etc, etc. »

Le produit est de 441.290 francs.

« En 1229 (1814), deux frégates commandées
» par Hamidou et Tatar Ali ont pris un navire
» suédois, chargé d'étoffes, et deux navires
» hollandais, chargés de sel. »

Le produit est de 337.418 francs 40 centimes.

« Le 15 safar 1230 (vendredi, 27 janvier 1815),
» cinq navires de guerre, associés pour le par-
» tage des bénéfices, ont capturé une goëlette
» espagnole chargée de cacao, et un navire
» hollandais chargé de sel et monté par sept
» mécréants. Les capitaines sont : le raïs
» Hamidou, etc. »

Le produit est de 94.050 francs 60 centimes.

XIII

Ces prises étaient les dernières que le raïs Hamidou devait ramener à Alger. Bientôt il allait trouver la mort sur cette mer qu'il parcourait depuis si longtemps, mais cette mort fut glorieuse et digne d'un brave ; il expira sur son banc de commandement, calme et intrépide, sous le feu d'une division américaine, qui l'avait surpris et enveloppé, et à laquelle il tenait honorablement tête, malgré une disproportion de forces qui ne laissait aucun espoir de salut.

Cette catastrophe mérite bien quelques développements, et il ne me semble pas inutile de jeter un regard rétrospectif sur les relations qui avaient existé entre les Etats-Unis d'Amérique et la Régence d'Alger jusqu'au moment

fatal où se termina la brillante carrière de Hamidou.

La première fois que les raïs algériens aperçurent au bout de leurs lunettes d'approche un pavillon à bandes rouges et blanches, au coin bleu parsemé d'étoiles, ils furent certainement bien embarrassés de lui assigner une nationalité.

Mais ils n'étaient pas hommes à se préoccuper de si peu : pour eux ce pavillon annonçait la présence de chrétiens, c'est-à-dire d'ennemis, car tout chrétien est l'ennemi des musulmans; donc, le nouvel et mystérieux étendard était d'aussi bonne prise que les autres, car tout mécréant est né dans le seul et unique but de devenir la proie des croyants.

Telles étaient la logique et la politique de ces braves forbans.

Et sans plus de cérémonies, ils traitèrent les nouveaux venus à l'égal des autres chrétiens, leurs frères.

En butte aux agressions des pirates algériens, dès leur apparition dans la Méditerranée, les Américains reconnurent la nécessité de composer, et ils traitèrent avec le sublime chef de cet État d'honnêtes et éclairés croyants.

En 1795, il intervint donc, entre la Régence d'Alger et les États-Unis, un traité par lequel ceux-ci s'engageaient à payer un tribut annuel de douze mille *sultanis* d'or, soit 64.800 francs.

Il résulte de documents authentiques que j'ai été à même de compulser, que ce tribut fut servi sans interruption jusqu'en 1810, et que le paiement en ayant été suspendu en 1811, la guerre devint officielle entre les deux nations en 1812.

Cette rupture amena une escadre américaine dans la Méditerranée en 1815, et un document algérien rapporte ainsi le résultat de cette expédition :

« Huit navires de guerre américains ont » rencontré une frégate et un brick algériens

» et s'en sont emparés. Ils sont ensuite venus
» à Alger, et lorsque la nouvelle de cet événe-
» ment s'est répandue, la paix a été conclue.
» 22 redjeb 1230 (vendredi, 30 juin 1815). »

Puisque la tâche que j'ai entreprise m'amène à parler de l'expédition américaine, dirigée contre Alger en 1815, je prendrai la liberté de compléter, par un document européen, la laconique relation officielle des Algériens. J'ai assez fait d'emprunts aux croyants pour qu'on me permette de puiser une seule fois dans les ouvrages impurs des mécréants.

Voici ce qu'on trouve au sujet de cette expédition, dans l'*Aperçu historique, statistique et topographique sur l'état d'Alger*, rédigé au Dépôt général de la guerre, en 1830 :

« Il n'entrait pas dans notre plan, qui n'embrassait que les expéditions ordonnées par les puissances européennes, de placer à son rang, selon l'ordre des temps, l'acte de vigueur par lequel les États-Unis d'Amérique s'affranchi-

rent d'une manière remarquable de ces honteux tributs, auxquels Alger, dans l'insolence de sa force, avait soumis les anglo-américains, encore faibles et longtemps dépourvus des moyens de guerre maritime.

» Nous laisserons raconter cet épisode purement maritime à l'un des principaux acteurs, M. Shaler, consul général des États-Unis :

« Après la ratification du traité de Gand,
» le Congrès des États-Unis, alors en session,
» repoussant l'idée de payer plus longtemps
» tribut aux Algériens, leur déclara la guerre
» et prit les mesures qu'exigeait l'envoi dans
» la Méditerranée d'une force navale suffi-
» sante soit pour forcer la Régence à conclure
» la paix, soit pour garantir le commerce de
» la République contre toute piraterie.

» A cette occasion, je fus nommé par le pré-
» sident commissaire pour traiter de la paix
» avec Alger, et les capitaines Bambridge et
» Decatur, commandants des forces maritimes

» destinées à appuyer les négociations, me
» furent adjoints. Je fis voile de New-York,
» en mai 1815, avec M. Decatur, qui com-
» mandait la 1re division, laquelle consistait
» en trois frégates, un sloop, un brick, et
» trois schooners. Nous arrivâmes dans la
» Méditerranée au commencement de juin,
» et le 16 du même mois nous rencontrâmes
» et nous prîmes une frégate algérienne à la
» hauteur du cap de Gate; deux jours après
» nous fîmes rencontre et capture d'un grand
» brick. Le 28 juin nous parûmes à la hau-
» teur d'Alger, et, conformément à nos ins-
» tructions, nous proposâmes à la Régence
» les conditions auxquelles elle pouvait renou-
» veler ses relations pacifiques avec les États-
» Unis. Les Algériens furent tout à fait dé-
» concertés par ces événements, et, tous leurs
» croiseurs étant en course, ils accédèrent
» presque sans discussion aux termes de la
» paix que nous leur dictâmes. Le traité fut

» signé le 31 (30 ?) juin, et le soir du même
» jour, je débarquai à Alger en qualité de
» consul général des États-Unis, poste auquel
» j'avais été également nommé par le prési-
» dent, le cas échéant de la conclusion de
» la paix. Ces événements se succédèrent si
» rapidement que j'avais peine à y croire.
» Il m'avait semblé impossible que cette fa-
» meuse Régence pût se rendre à discrétion
» dès ce premier coup de vigueur, mais un
» léger examen me fit voir que ce n'était
» qu'un ridicule fantôme et m'amena à regret-
» ter que nos instructions ne nous permîssent
» pas de lui infliger un châtiment plus exem-
» plaire. »

Dans cette relation, M. Shaler s'exagère évidemment la portée de l'avantage remporté par sa nation, car, avec les Algériens, il était plus difficile de faire respecter un traité que de l'obtenir ; il s'abuse, surtout, sur la facilité d'une expédition contre Alger.

Les Algériens s'étaient laissés surprendre et l'arrivée inopinée d'une escadre américaine, alors que tous leurs croiseurs étaient en course, compromettait singulièrement leur marine. Dans la vie des peuples, comme dans celle des individus, la chance joue un grand rôle, et les Américains, heureux joueurs d'ordinaire, avaient encore la chance pour eux cette fois-là. Ils arrivaient dans un moment propice ; la marine algérienne, disséminée dans la Méditerranée, se trouvait à leur merci. Prévenus de cette agression, et ils auraient certainement été avertis par leurs espions si la décision eût été prise par une puissance européenne, les Algériens l'auraient incontestablement accueillie d'une toute autre manière. Leur marine se composait alors de plus de vingt gros navires dont cinq frégates et plusieurs corvettes ; réunie sous la protection de ses forts, elle aurait pu braver les Américains. La division légère du commandant Decatur

n'aurait pu en effet réduire les fortifications d'Alger par une attaque de vive force, car, pour obtenir ce résultat l'année suivante, lord Exmouth, qui pourtant avait surpris une position favorable, n'a pas eu trop de cinq vaisseaux, dont deux à trois ponts et trois de 80 canons, de six frégates de 44, de cinq corvettes, de cinq bombardes et de six frégates ou corvettes hollandaises.

Sans chercher à amoindrir le mérite incontesté de la marine américaine, on est donc fondé à supposer que, si les Algériens eussent eu vent de cette expédition, les événements auraient pris une autre tournure et surtout que, dans aucun cas, il n'eût été facile à la division légère mise à la disposition de M. Shaler, de donner une rude leçon à la ville d'Alger.

On comprend que M. Shaler, tout fier et tout abasourdi de ses succès, se soit laissé aller à cette bravade. Mais je crois qu'il est du devoir de tout écrivain de protester contre les appré-

ciations de ce consul, car elles ont pour conséquence essentielle d'amoindrir le mérite militaire des nations qui avaient eu et qui ont eu des démêlés avec Alger, avant et depuis le coup de main des Américains.

Quoiqu'il en soit, la frégate algérienne dont parle la relation de M. Shaler, la frégate que mentionne le document algérien que j'ai reproduit, cette frégate prise par une division américaine à la hauteur du cap de Gate, le 16 juin 1815, c'était celle de notre raïs, du raïs Hamidou, le plus célèbre des capitaines de la Régence d'Alger.

Cette circonstance a dû incontestablement augmenter la consternation des Algériens, et la vue de leur plus vaillante frégate traînée en triomphe par les ennemis n'a pu qu'accroître le découragement dont ils ont été saisis à l'apparition inattendue d'une escadre américaine.

Cette pauvre frégate était veuve de son

vaillant commandant, lorsqu'elle reparut vaincue et capturée devant Alger. Le raïs Hamidou n'existait plus !

Cet événement eut lieu sous le règne d'Omar. Le 11 du mois de rebi 2e de l'année 1230 (jeudi, 23 mars 1815), la pacha El Hadj Aly avait été égorgé dans les bains de ses appartements, après un règne de six ans, et remplacé par El Hadj Mohammed, qui fut lui-même assassiné dix-sept jours après et remplacé par Omar, aga des Arabes.

Ce pacha fut malheureux ; sous son règne les calamités fondirent sur Alger : le raïs Hamidou fut tué, les Américains dictèrent une paix humiliante, la peste désola la ville, les Anglais bombardèrent Alger et réduisirent en cendres toute la flotte algérienne sans exception.

« Omar était maudit, me disait un jour un vieux raïs, débris de la marine algérienne, en me rappelant ces événements, que Dieu le maudisse ! »

Le 26 choual 1232 (lundi, 8 septembre 1817), après deux ans de règne, Omar Pacha subit à son tour le sort de ses prédécesseurs.

Ce pacha était d'humeur fantasque et exigeante. Un beau jour il fit mander Hamidou.

— Or ça, lui dit-il, tu as amené une frégate portugaise à Mustapha et une frégate tunisienne à El Hadj Ali. Je veux que tu m'amènes une frégate américaine.

— Mais, effendi, répondit le raïs, le pays des Américains est bien loin d'ici. Je ne puis faire un aussi long voyage.

— N'importe, reprit le despote, va toujours.

Et Hamidou, autant pour obéir au pacha que pour chercher une bonne aubaine, prit la mer, accompagné du brick portugais, auquel il fit suivre une autre route peu de temps après son départ.

Après quelques jours de navigation, les vigies signalèrent une escadre dans l'Ouest, venant à contre-bord.

Lorsque la distance fut un peu diminuée, Hamidou annonça que la flotte en vue était espagnole et qu'il n'y avait rien à craindre puisqu'on était en paix avec cette nation. Son second, croyant reconnaître des navires américains, le pressait vainement de prendre chasse.

Bientôt, la flotte signalée se trouva dans les eaux de la frégate algérienne, et quand il fut trop tard pour fuir, on reconnut le pavillon des Etats-Unis.

Il est bien entendu que cette relation est celle des Algériens. Je n'en connais pas d'autre, et mieux vaut celle-là que rien.

— Eh bien, Seigneur, dit le second à Hamidou, j'avais raison ! Ce sont des Américains.

— Je le savais aussi bien que toi, répondit le raïs, mais je ne pouvais fuir honteusement devant l'ennemi quand je suis sorti pour le braver.

Et, après avoir ordonné le branle-bas de combat, il dit en particulier à cet officier :

— Quand je serai mort tu me feras jeter à la mer. Je ne veux pas que les mécréants aient mon cadavre.

Lorsque les navires furent à petite portée de canon, une lutte des plus inégales s'engagea ; mais l'heure de Hamidou avait sonné, et la première bordée de l'ennemi le renversa inanimé, à son poste de combat.

Conformément à ses instructions, son corps eut la mer pour tombeau.

Après la mort du commandant, le combat continua, mais la frégate algérienne, démâtée, criblée de boulets, désemparée, ne fut bientôt plus qu'une ruine.

Les frégates américaines passaient successivement devant elle, et chacun d'elle lui lâchait sa bordée.

Enfin, au bout d'une heure, un boulet coupa la corne d'artimon et le pavillon algérien tomba à la mer.

Le feu cessa.

Des embarcations vinrent prendre possession du navire vaincu.

En montant en bord, le chef du détachement demanda le commandant.

— Voici tout ce qu'il en reste, dit le second, en montrant une mare sanglante : un peu de sang !

Telle fut la fin héroïque de Hamidou. Ce trépas glorieux lui épargna la douleur de rendre aux mécréants cette frégate que jamais il ne voulut échanger contre l'une de celles qu'il avait conquises, et lui évita le chagrin d'assister, un an plus tard, à l'humiliation de sa patrie.